

## DIRECTION LOCALE DE LA SANTÉ DE LA COCHINCHINE

1881 : M. le Dr Dugé de Bernonville, chef du service de santé en Cochinchine.

1884 : M. Chastang, médecin en chef de la marine, chef du service de santé en Cochinchine. Chev. LH du 11 juillet 1884.

Médecin en chef Aymé, chef du service de santé en Cochinchine et au Cambodge.

1890 : M. le Dr Roux, médecin en chef de l'hôpital de Saïgon, et chef du Service de santé en Cochinchine.

24 juin 1893 : Trucy, médecin en chef de 1<sup>re</sup> classe, chef du service de santé en Cochinchine.

1901-1902 : Delrieu (Marie-Louis-Maurice), chev. LH, chef du service de santé en Cochinchine.

---

COCHINCHINE,  
(*Almanach national*, 1887, p. 1188-1190)

ADMINISTRATION DE LA MARINE, DE LA GUERRE ET DES FINANCES.  
Service de santé.

Monin (off. LH), D., médecin en chef.

Trucy, chev. LH, médecin principal.

Boutin, D., médecin de 1<sup>re</sup> classe.

Jan, D., *idem*.

Laurent, D., *idem*.

Thémoin, D., *idem*.

Baril, D., *idem*.

Mahéo, D., *idem*.

Primet, D., *idem*.

Lombard, *idem*.

Benoît, D., *idem*.

Drevon, D., *idem*.

Lecorre, D., *idem*.

Dépasse, médecin de 2<sup>e</sup> classe.

Aubry, *idem*.

Guillet, *idem*.

Le Guen, *idem*.

Hébrard, *idem*.

Melge, *idem*.

Gouzien, *idem*.

Deblerme, *idem*,

Bonnain, *idem*.

Dupuy, D., médecin auxiliaire de 2<sup>e</sup> classe.

Martin, *idem*.

Baurac, *idem*.

Potier, *idem*.

Simon, chev. LH, pharmacien principal.

Robert, chev. LH, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe.  
Brousmiche, pharmacien de 2<sup>e</sup> classe.  
Riffaud, *idem*.  
Vignoli, aides-pharmacien auxiliaire.  
Lépine, *idem*.  
Lainé, *idem*.

---

TÉLÉGRAMMES HAVAS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 janvier 1902, p. 1, col. 1)

Paris, le 11 janvier 1902. — Le médecin principal Delrieu<sup>1</sup> est nommé chef du service de Santé en Cochinchine.

---

ARMÉE  
(*La Dépêche coloniale*, 19 mai 1909)

Corps de santé des troupes coloniales  
Par décision ministérielle du 16 mai 1909, M. le médecin principal de 1<sup>re</sup> classe Gouzien (P.-A.-M.), en résidence libre, a été désigné pour servir en Cochinchine comme sous-directeur du service de santé dans cette colonie (départ de Marseille le 6 juin 1909).

---

ARMÉE  
(*La Dépêche coloniale*, 21 juin 1909)

Corps de santé des troupes coloniales  
Ont été affectés en Cochinchine : Le médecin principal de 2<sup>e</sup> classe Lafage. en résidence libre (comme sous-directeur du service de santé) par permutation de tour de départ avec le médecin principal de 1<sup>re</sup> classe Gouzien, qui est maintenu en France et placé en résidence libre.

Le médecin principal de 2<sup>e</sup> classe Dumas, détaché à l'hôpital Begin, à Paris.

---

MARINE MARCHANDE  

---

Arrivées de paquebots  
(*La Dépêche coloniale*, 14 septembre 1911)

Le paquebot *Yarra* (M. M.), arrivé à Marseille le 12 septembre 1911, provenant de l'Indochine, avait à bord :

M. Lafage, médecin principal des troupes coloniales.

---

---

<sup>1</sup> Marie-Louis-Joseph-Georges Delrieu (et non *Delrieux*)(Basse-Terre, Guadeloupe, 16 mars 1862-18 août 1951) : au Tonkin du 15 mars 1891 au 1<sup>er</sup> mai 1894. Médecin-chef à l'hôpital Lanessan à Hanoï, chef du service de santé au Dahomey (7 octobre 1901), en Cochinchine (janvier 1902), en Annam et au Tonkin (1904-1905). Chevalier (31 déc. 1907), puis officier de la Légion d'honneur (12 juillet 1916) : médecin principal de 2<sup>e</sup> classe, médecin divisionnaire d'une division d'infanterie.

(*Bulletin du ministère des colonies*, 8 mars 1912)

Décision du Conseil d'État annulant une décision du Ministre des Colonies qui refusait l'allocation de frais de représentation à M. le médecin principal Lafage, chef du Service de Santé en Cochinchine.

---

MÉDAILLES D'HONNEUR DES ÉPIDÉMIES  
(*Journal officiel de la République française*, 13 juillet 1912)  
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 août 1912)

INDOCHINE

Argent. — M. le docteur Lafage (Julien), médecin principal de 1<sup>re</sup> classe des troupes coloniales, directeur local de la santé en Cochinchine : a puissamment contribué à l'extinction d'épidémies de choléra, de variole et de peste pulmonaire.

M. le docteur Brau (Paul), médecin-major de 1<sup>re</sup> classe des troupes coloniales, médecin traitant à l'hôpital de Saïgon : s'est particulièrement signalé dans la recherche des cas de peste observés à Chaudoc en 1911 et dans la surveillance des mesures prophylactiques.

M. le docteur Botreau-Roussel (Jules), médecin aide-major de 1<sup>re</sup> classe des troupes coloniales, chargé des services médicaux de la province de Chaudoc (Cochinchine) : a réussi par son dévouement et son initiative à circonscrire le foyer de peste pulmonaire qui s'est déclaré à Chaudoc en 1911.

Bronze. — M. le docteur Olivry (Joseph), médecin des provinces de Cholon et de Gia-Dinh (Cochinchine) : n'a ménagé ni son temps ni ses forces dans des conditions particulièrement pénibles, pour assurer la protection de la ville de Saïgon contre les épidémies de variole, de peste et de choléra en 1911.

---

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1920, p. 167)

Par arrêté du Gouverneur Général p. i. de l'Indochine en date du 5 janvier 1920 : .

M. le docteur Platel (*Adolphe-Michel-Vincent*)<sup>2</sup>, médecin de 2<sup>e</sup> classe de l'Assistance Médicale, précédemment en service au Tonkin, et revenant de France, est mis à la disposition du Gouverneur de la Cochinchine.

---

FIANÇAILLES  
(*Excelsior*, 17 juin 1920, p. 4)

M<sup>lle</sup> Suzanne Platel, fille du docteur Platel, chevalier de la Légion d'honneur, est fiancée à M. Maurice Queindec, croix de guerre, colon à Longxûyen.

---

---

<sup>2</sup> *Alphonse-Michel-Vincent Platel* (1875-1925) : médecin de l'assistance médicale indigène au Cambodge (1906-1909), puis au Tonkin (1910-1914) et en Cochinchine : Longxuyên, Baclieu, Tayninh et Bentré (1920-1925). Membre du comité de la Société des courses de Saïgon. Remarié avec avec Claire Alphonsine, Virginie Tuhfé (Istanbul, 30 août 1894). Dont : Michel-Charles-Paul. Chevalier de la Légion d'honneur : médecin-major de 2<sup>e</sup> classe à l'armée d'Orient (*JORF*, 1<sup>er</sup> mai 1918, p. 3788-3789)

MINISTÈRE DES COLONIES.  
(*JORF*, 4 mars 1921)

Par décision du ministre des colonies en date du 3 mars 1921, ont été admis à prendre part aux épreuves du concours pour l'admission à l'emploi de médecin de l'assistance médicale indigène en Indo-Chine, qui s'ouvrira le 14 mars :

MM. Bigo (Henri) <sup>3</sup>.  
Escale (Pierre).  
Lanchier (Henri).  
Letort (Auguste).  
Naudin (Lucien).

---

COCHINCHINE

---

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 avril 1923)

Assistance médicale. — Le médecin principal de 1<sup>re</sup> classe des Troupes coloniales L'Herminier <sup>4</sup>, directeur provisoire du Service de Santé de la Cochinchine et du Cambodge, est chargé des fonctions de directeur local par intérim de la santé en Cochinchine, en remplacement de M. le médecin principal de 1<sup>re</sup> classe Lecomte partant en congé administratif de six mois.

---

Assistance médicale  
(*L'Écho annamite*, 19 mai 1923)

M<sup>mes</sup> Perrymond et Vidal, infirmières du cadre municipal de la Ville de Cholon, sont classées dans le cadre du personnel secondaire européen de l'Assistance en Cochinchine.

MM. Keller et [Biaille de Langibaudière](#), médecins stagiaires de l'Assistance médicale, sont nommés médecins de 5<sup>e</sup> classe pour compter du 19 avril 1923.

---

TABLEAUX D'AVANCEMENT  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 novembre 1923)

---

<sup>3</sup> Henri-Émile-Joseph Bigo (Caudry, 26 avril 1889-en mer, 1<sup>er</sup> mars 1925) : médecin stagiaire de l'assistance à l'hôpital indigène de la Cochinchine à Cholon, puis ophtalmologue et otorhinolaryngologiste à Saïgon.

<sup>4</sup> Pierre-Joseph-Louis-Eugène-Ferdinand L'Herminier (Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 25 septembre 1873-Paris, 1<sup>er</sup> janvier 1939) : directeur de l'hôpital Grall à Saïgon (1923-1926). Commandeur de la Légion d'honneur : médecin général, directeur de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales (*JORF*, 1<sup>er</sup> janvier 1931).

Sont inscrits au tableau d'avancement du personnel français de l'Assistance médicale pour l'année 1924 :

Pour le grade de médecin de 1<sup>re</sup> classe : M. Platel et M. Levot.

Pour médecin de 3<sup>e</sup> classe MM. Galinier, Colat et Estève.

---

Assistance médicale  
(*L'Écho annamite*, 17 septembre 1924)

M. le docteur Platel, médecin de 1<sup>re</sup> classe de l'Assistance en service à Tayninh, est désigné pour assurer le service médical de la province de Bentré, en remplacement du docteur Cecconi, médecin de même classe, décédé.

---

Échos administratifs  
(*L'Écho annamite*, 29 janvier 1925)

Par arrêtés en date du 28 janvier 1925 de M. le gouverneur de la Cochinchine :

Mutations

Le docteur Piloz, médecin stagiaire de l'Assistance, en service à l'hôpital indigène de Cochinchine, est désigné pour assurer le service médical des îles et du pénitencier de Poulo Condore\*, en remplacement de M. le docteur Favot, médecin de 5<sup>e</sup> classe, hospitalisé.

M. le docteur Servain, médecin stagiaire de l'Assistance, en service à l'hôpital indigène de Cochinchine, est chargé du service médical de la province de Cholon, et des soins médicaux à donner au personnel (européen et indigène) des Services généraux et locaux en résidence à Cholon-ville, en remplacement de M. le docteur Piloz, appelé à une autre destination. Il continuera à concourir au service de l'Hôpital indigène de Cochinchine.

---

(Arrêté du 2 janvier 1915).  
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1925, pp. 64-68)

MM. LECOMTE (Alfred), off. Lég. hon., croix de guerre, médecin principal de 1<sup>re</sup> classe, directeur local de la Santé en Cochinchine à Saïgon ;

Sarramon (*Armand-Théodore-Joseph*)<sup>5</sup>, médecin major de 2<sup>e</sup> classe, adjoint au directeur local de la Santé à Saïgon ;

Chardonnet (Désiré-Anatole), officier d'administration de 2<sup>e</sup> classe du service de Santé chargé de la préparation des pièces comptables de la Direction locale de la Santé à Saïgon ;

X... , infirmier militaire, secrétaire à la Direction locale de la Santé à Saïgon ;

Quatre secrétaires indigènes.

---

<sup>5</sup> Armand Sarramon (14 janvier 1884 à Montréjeau, Haute-Garonne-25 juillet 1969 à Martres-de-Rivière, Haute-Garonne) : marié en 1909 à Marie-Jeanne Peyregne. Médecin des troupes coloniales à Madagascar, en France, puis (1921) en Cochinchine. Adjoint au directeur du Service de santé de la Cochinchine et du Cambodge. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 3 mai et 10 juillet 1924). Conseiller municipal de Baclieu (1929). Propriétaire de la plantation d'hévéas de Kiên-Diên. Président de la délégation spéciale de Martres-de-Rivière et membre nommé du conseil départemental sous Vichy. Auteur d'une étude sur les *Paroisses du diocèse de Comminges en 1786* (1968).

## COMITÉ LOCAL D'HYGIÈNE DE LA COCHINCHINE

(Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 1902).

### Président

M. Lecomte (Alfred), off. Lég. hon., croix de guerre, médecin principal de 1<sup>re</sup> classe, directeur local de la Santé à Saïgon.

### Membres

MM. Bernard (Noël-Pierre-Joseph-Léon), off. Lég. hon., off. palmes acad., croix de guerre, médecin principal de 2<sup>e</sup> classe des Troupes coloniales, en retraite, directeur de l'Institut Pasteur à Saïgon ;

Quentel, médecin principal de la Marine, médecin de la Division navale à Saïgon ;

Conil (Jules), croix de guerre, médaille col., médecin major de 2<sup>e</sup> classe, médecin du service local, 2<sup>e</sup> section de la ville de Saïgon ;

Ballot (Francis), médaille col., pharmacien major de 2<sup>e</sup> classe des Troupes coloniales, pharmacien chef de la Cochinchine à Saïgon ;

Arbitre (Pierre-Henri), Lég. hon., vétérinaire major de 2<sup>e</sup> classe, en service au 5<sup>e</sup> Régiment d'artillerie coloniale, à Saïgon ;

Duboc (Albert), off. Lég. hon., lieutenant-colonel d'infanterie coloniale à Saïgon ;

Duzan (Roger-Marie-Élie), chef de bureau de 2<sup>e</sup> classe des Services civils, chef du 1<sup>er</sup> bureau du Gouvernement de la Cochinchine à Saïgon ;

Un contrôleur des Douanes et régies à la désignation du chef de ce service ;

Darles (Auguste-Édouard), vice-président de la Chambre de commerce à Saïgon ;

Michel-Villaz, délégué de la Chambre d'agriculture à Saïgon.

### Secrétaire

M. Sarramon (Armand-Théodore-Joseph), médecin major, adjoint au directeur du Service de Santé à Saïgon.

### Dépôt central de médicaments de l'Assistance en Cochinchine.

MM. Cousin (Ernest), pharmacien major de 2<sup>e</sup> cl des Troupes coloniales, gestionnaire ;

Nguyễn-van-Tri, pharmacien auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe de l'Assistance ;

Trần-van-Phiên, pharmacien auxiliaire stagiaire ;

4 infirmiers indigènes de l'Assistance ;

1 secrétaire du Service local, détaché.

### Service de la vaccine mobile

MM.X..., médecin vaccinateur mobile du 1<sup>er</sup> secteur de la Cochinchine ;

X... , médecin vaccinateur mobile du 2<sup>e</sup> secteur de la Cochinchine.

### Saïgon

#### Municipalité

MM. Montel (Marie-Louis-René), Lég. hon., médecin principal de l'Assistance, chargé des services de la municipalité, médecin de l'état civil à Saïgon ;

Trần-van-An, médecin auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe de l'Assistance (Clinique des consultations) ;

Dang-van-Cuong, médecin auxiliaire de 4<sup>e</sup> classe de l'Assistance (service d'hygiène) ;

Pham-van-Thuân, médecin auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe (Polyclinique de Saïgon) ;

Lê-Tan-An, médecin auxiliaire de 1<sup>re</sup> classe (clinique de Tan-dinh) ;

Dô-phuoc-Tong, *huyên* honoraire, secrétaire de la Polyclinique municipale ;

3 infirmiers indigènes de l'Assistance ;

1 infirmière indigène de l'Assistance.

### Asile des aliénés de Biên-hoa

(Arrêté du 3 mai 1918)

MM. Roussy (Paul-Clément-René), croix de guerre, médecin major de 2<sup>e</sup> classe, hors cadres, directeur ;

Nguyên-van-Tran, médecin auxiliaire de 4<sup>e</sup> classe de l'Assistance, médecin résident ;

Eder (Rodolphe), Lég. hon., infirmier-chef ;

Trân-tôn-Chanh, secrétaire principal de 1<sup>re</sup> classe des bureaux du Gouvernement de la Cochinchine, receveur économe ;

Deux infirmiers indigènes de l'Assistance.

Services extérieurs de la ville de Saïgon

(Arrêté du 3 mai 1923)

Première section

M. Sambuc (Édouard), off. Lég. hon., médecin principal de 2<sup>e</sup> classe, médecin traitant à l'Hôpital colonial, à Saïgon.

Deuxième section

M. Conil (Jules), croix de guerre, médaille col., médecin major de 2<sup>e</sup> classe des Troupes coloniales, médecin résident à l'Hôpital colonial à Saïgon.

Troisième section

M. L'Herminier (Pierre), off. Lég. hon., croix de guerre, médaille col., médecin principal de 1<sup>re</sup> classe des Troupes coloniales, médecin traitant à l'Hôpital colonial à Saïgon.

Quatrième section

M. Vielle (Émile), Lég. hon., croix de guerre, médaille coloniale, médecin major de 1<sup>re</sup> classe des troupes coloniales, médecin traitant à l'Hôpital colonial à Saïgon.

Service dentaire des administrations

(Arrêtés des 5 mars 1917 et 27 décembre 1921).

M. Cunaud (Maurice-Camille) <sup>6</sup>, Lég. hon., croix de guerre, médecin civil libre à Saïgon.

Service médical des écoles

(Arrêté du 3 mai 1923)

M. Malzach, médecin civil libre à Saïgon.

Service médical, des immigrants

(Arrêté du 7 février 1917)

M. Soing (André), Lég. hon., croix de guerre, médaille col., médecin major de 1<sup>re</sup> classe à Saïgon.

Inspection des pharmacies

(Arrêté du 19 octobre 1919)

M. Ballot (Francis), médaille col., pharmacien major de 1<sup>re</sup> classe à Saïgon.

Contrôle des appareils Clayton

M. Ballot (Francis), médaille col., pharmacien major de 1<sup>re</sup> classe à Saïgon.

Service médical de la Garde civile

---

<sup>6</sup> Maurice-Camille-Joseph Cunaud : natif de La Rochelle. Médecin aide-major des troupes coloniales en Indochine (1906-1909), croix de guerre, dentiste civil à Saïgon (1921-1926), membre de la Société des études indochinoises et du cercle sportif saïgonnais. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 5 août 1920, p. 11215)

(Arrêté du 3 mai 1923)

M. Conil (Jules-Philippe), croix de guerre, médaille col., médecin major de 2<sup>e</sup> classe à Saïgon.

Cap Saint-Jacques

M. Besse (Gabriel), Lég. hon., croix de guerre, médaille col., médecin major de 1<sup>re</sup> classe, chargé des services médicaux extérieurs de la délégation administrative au Cap Saint-Jacques.

Groupe hospitalier de Cochinchine

(Arrêté du 28 février 1923)

1<sup>er</sup> GROUPE

A. — Hôpital indigène de Cochinchine

MM. Lalung-Bonnaire (Paul-Marie-Philomène-Victor), médecin principal de l'Assistance, médecin chef de l'hôpital ;

Servain (Léo), médecin stagiaire de l'Assistance, médecin traitant ;

Lê-van-Chinh, médecin indochinois de l'Assistance ;

Phan-van-Lu, médecin auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe de l'Assistance, médecin résident ;

Lê-van-Phung, médecin auxiliaire de 4<sup>e</sup> cl. ;

Tân-van-Loi, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe ;

Lê-tan-Chau, médecin auxiliaire stagiaire ;

Truong-Ngoc-Bau, médecin auxiliaire stagiaire ;

Trân-van-Chau, médecin auxiliaire stagiaire ;

Lê-van-Phan, pharmacien auxiliaire de 4<sup>e</sup> cl. ;

Trinh-van-Luc, pharmacien auxiliaire stagiaire ;

Hely, Maurice, infirmier major de 3<sup>e</sup> classe de l'Assistance, infirmier-chef ;

M<sup>me</sup> Perrymond (Marie), dame-infirmière de 3<sup>e</sup> classe de l'Assistance ;

M<sup>lle</sup> Orio (Marie), dame-infirmière de 5<sup>e</sup> classe de l'Assistance ;

M<sup>lle</sup> Dufresne (Rosa), dame-infirmière de 5<sup>e</sup> classe de l'Assistance ;

M. Malachard (Lucien), croix de guerre, comptable contractuel ;

M<sup>me</sup> Roche. (Mathilde), surveillante de cuisine ;

M<sup>me</sup> Schmitz (Marthe-Marie), lingère ;

M. Vincent (Henri), concierge journalier ;

Trois secrétaires indigènes ;

Dix-huit infirmiers indigènes de l'Assistance.

B. — École pratique d'infirmiers indigènes

MM. Lalung-Bonnaire (Paul-Marie-Philomène-Victor), médecin principal de l'Assistance, directeur et professeur de l'École ;

Phan-Vah-Lu, médecin auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe de l'Assistance, répétiteur.

C. — Maternité indigène de Cholon.

MM. Pradal (Paul), Lég. hon., croix de guerre, méd. col. , médecin de 5<sup>e</sup> classe de l'Assistance, médecin-chef ;

Nguyên-hong-Luong, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe ;

Six sages-femmes indigènes de l'Assistance ;

Un secrétaire.

D. — École pratique de sages-femmes indigènes

MM. Pradal (Paul), Lég. hon., croix de guerre, M. C., médecin de 5<sup>e</sup> classe, professeur de l'École ;

Nguyên-hong-Luong, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe de l'Assistance, répétiteur ;

M<sup>me</sup> Vve Muller (Marie-Anne), surveillante générale.



## 2<sup>e</sup> GROUPE

### Clinique ophtalmologique gratuite de Cochinchine

MM. Motais (François), Lég. hon., croix de guerre, médecin major de 2<sup>e</sup> classe, hors cadres, médecin-chef de la Clinique ;

Laimé, médecin civil libre concourant au service de la Clinique comme chargé du service d'oto-rhino-laryngologie ;

Ly-van-Thân, médecin auxiliaire stagiaire (service d'oto-rhino-laryngologie) ;

Lê-van-Hoach, médecin auxiliaire stagiaire (assistant au Service ophtalmologie) ;

3 infirmiers indigènes de l'Assistance.

## 3<sup>e</sup> GROUPE

### Hôpital Drouhet [à Cholon]

MM. Dufossé (Marcel), médecin de 1<sup>re</sup> classe de Assistance, médecin-chef ;

Phan-trung-Truc, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe, médecin résident ;

Nguyên van-De, pharmacien auxiliaire statuaire de l'Assistance ;

M<sup>mes</sup> Vidal (Julio), dame-infirmière de 3<sup>e</sup> classe de l'Assistance ;

Lacoste (Anna), dame-infirmière de 4<sup>e</sup> classe de l'Assistance ;

M<sup>lle</sup> Fidat (Mélanie), dame-infirmière de 5<sup>e</sup> cl. de l'Assistance ;

M<sup>mes</sup> Motais de Narbonne (Marie), lingère et surveillante de cuisine ;

Omnès (Renée-Françoise), dame-infirmière contractuelle ;

Jeandidier, lingère contractuelle ;

MM. Jumillard (Armand), comptable contractuel ;

Antoine Pitche, concierge magasinier ;

1 secrétaire indigène ;

4 infirmiers indigènes de l'Assistance ;

1 sage-femme indigène de l'Assistance.

## 3<sup>e</sup> GROUPE

### Hôpital de Choquan

MM. Chastel (Jean), Lég. hon., croix de guerre, médecin, major de 2<sup>e</sup> classe des Troupes coloniales, médecin-chef de l'hôpital, et médecin-chef des salles civiles ;

Vincens (Lucien-Armand), Lég. hon., croix de guerre, médecin major de 2<sup>e</sup> classe des Troupes coloniales, médecin-chef des salles militaires ;

Jacob (Louis), infirmier chef de l'hôpital (agent contractuel) ;

Lam-van-Vinh, médecin auxiliaire de 4<sup>e</sup> classe de l'Assistance (salles militaires) ;

Trân van-Tam, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe de l'Assistance (salles civiles) ;

Huynh-van-Huy, pharmacien auxiliaire de 4<sup>e</sup> classe de l'Assistance ;

Loizeau (Lazard), comptable contractuel de l'hôpital ;

M<sup>me</sup> Faustin (Camille), lingère contractuelle ;

2 secrétaires indigènes ;

15 infirmiers indigènes de l'Assistance ;

2 infirmières temporaires

### Municipalité de Cholon

MM. Lalung-Bonnaire (Paul-Marie-Philomène-Victor), médecin principal de l'Assistance, médecin de l'état civil de la ville de Cholon ;

Servain (Léo), médecin stagiaire de l'Assistance, chargé du service médical des diverses administrations de la ville de Cholon ;

Bui-quang-Ghi, médecin auxiliaire de 4<sup>e</sup> classe, service d'hygiène de la ville de Cholon ;

Lê-hung-Lông, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (Lutte contre la tuberculose) ;

Deux infirmiers indigènes de l'Assistance.

#### Province de Bac-lièu

MM. Augé (Pierre-Marie-Joseph), Lég. hon., croix de guerre, médecin de 5<sup>e</sup> classe de l'Assistance, chef de service ;

Nguyen-an-Khai, médecin auxiliaire de 2<sup>e</sup> classe de l'Assistance (service du chef-lieu) ;

Nguyen-minh-Tân médecin auxiliaire stagiaire de l'Assistance (Ambulance de Camau) ;

10 infirmiers indigènes de l'Assistance ;

10 sages-femmes indigènes de l'Assistance.

#### Province de Baria

MM. Besse (Gabriel), Lég. hon., croix de guerre, médecin major de 1<sup>re</sup> classe des Troupes coloniales, chargé de la surveillance médicale de la province ;

Trân-quang-Qua, médecin auxiliaire de 4<sup>e</sup> cl. de l'Assistance à Baria ;

Six infirmiers indigènes de l'Assistance ;

Six sages-femmes indigènes de l'Assistance.

#### Province de Bèn-tre

MM. Platel (Adolphe), Lég. hon., croix de guerre médecin de 1<sup>re</sup> classe de l'Assistance, chef de service ;

Dang-van-Cuong. médecin auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe (chef-lieu) ;

Nguyen-van-Dom, médecin auxiliaire de 4<sup>e</sup> classe (Ambulance de Mocay) ;

Vuong-van-Chan, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (Ambulance de Batri) ;

Lê-van-Niêng, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (Ambulance de Thanh-phu) ;

14 infirmiers indigènes de l'Assistance ;

Vingt-deux sages-femmes indigènes de l'Assistance.

#### Province de Biên-hoà

MM. Roussy (Paul-Clément-Réné), croix de guerre, médecin major de 2<sup>e</sup> classe, hors cadres, chef de service ;

Nguyen-van-Trinh, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe à Biên-hoà ;

Cinq infirmiers indigènes de l'Assistance ;

Quatre sages-femmes indigènes de l'Assistance.

#### Province de Càn-tho

MM. Levot (Paul)[Plabennec, Finistère, 26 mai 1885-Saigon, 20 octobre 1941], médecin de 1<sup>re</sup> classe de l'Assistance, chef de service ;

Dong-ngoc-Diêu, médecin auxiliaire de 4<sup>e</sup> classe (chef-lieu) ;

Nguyen-van-Cuong, médecin auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe (Ambulance d'Omon) ;

Vo-xuân-Hanh, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (Ambulance de Phung-hiep) ;

Lam-chan-Manh, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (Ambulance de Tra-on) ;

18 infirmiers indigènes de l'Assistance ;

22 sages-femmes indigènes de l'Assistance.

#### Province de Chaudoc

MM. Paulet (Ernest-Xavier), médecin contractuel de l'Assistance, chef de service ;

Nhân-van-Loi, médecin auxiliaire de 2<sup>e</sup> classe (chef-lieu) ;

Trân-van-Cau, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (poste de Tau-chau) ;

Lê-van-Co, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (poste de Triton) ;

Neuf infirmiers indigènes de l'Assistance ;

Dix sages-femmes indigènes de l'Assistance.

#### Province de Ha-tien

MM. Isnard (Edmond), médecin de 1<sup>re</sup> classe de l'Assistance, chef de service ;  
Nguyễn-van-Ha, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe à Ha-Tiên ;  
Sept infirmiers indigènes de l'Assistance ;  
Quatre sages-femmes indigènes de l'Assistance.

#### Province de Cholon

MM. Servain (Léo), médecin stagiaire de l'Assistance, chef de service ;  
Trần-van-Huot, médecin auxiliaire de 4<sup>e</sup> cl. ;  
Sept infirmiers indigènes de l'Assistance ;  
Neuf sages-femmes indigènes de l'Assistance.

#### Province de Gia-dinh

MM. Sarramon (Armand-Théodore-Joseph), médecin major de 2<sup>e</sup> classe des Troupes coloniales (Service général), chef de service ;  
Trần-van-Hanh, médecin auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe (chef-lieu) ;  
Hua-chon-Liêng, médecin auxiliaire de 1<sup>re</sup> cl. (Service d'hygiène) ;  
Trần-van-Sang, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (infirmerie de Hocmon) ;  
Dix infirmiers indigènes de l'Assistance ;  
Sept sages-femmes indigènes de l'Assistance.

#### Province de Long-xuyên

MM. Marsal (Jean-Joseph-François), croix de guerre, médecin de 5<sup>e</sup> classe de l'Assistance, chef de service ;  
Nguyễn-van-Dinh, médecin auxiliaire de 4<sup>e</sup> classe (Cho-moi) ;  
Nguyễn-van-Hoat, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (chef-lieu) ;  
Six infirmiers indigènes de l'Assistance ;  
Quinze sages-femmes indigènes de l'Assistance.

#### Province de My-tho

MM. Mul (Pierre), off. Lég. hon., C. G., médecin principal de 2<sup>e</sup> cl. hors cadres, chef de service ;  
Nguyễn-van-Hoanh, médecin auxiliaire de 4<sup>e</sup> classé (Hôpital du chef-lieu) ;  
Trần-van-Tài, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (Maternité du chef-lieu) ;  
Nguyễn-van-Phung, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (Léproserie de Cu-lao-rong) ;  
Khuong-huu-Lông, médecin auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe (Ambulance de Caibè) ;  
Trinh-van-Hi, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (Ambulance de Cailay) ;  
Pham-van-Chi, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (Poste d'An-hoa) ;  
11 infirmiers indigènes de l'Assistance ;  
20 sages-femmes-indigènes de l'Assistance.

#### Province de Go-công

MM. Lanchier (Henri), croix de guerre, médecin de 4<sup>e</sup> classe de l'Assistance, chef de service ;  
Phan-van-Thieu, médecin auxiliaire de 4<sup>e</sup> classe (chef-lieu) ;  
Sept infirmiers Indigènes de l'Assistance ;  
Quinze sages-femmes indigènes de l'Assistance.

#### Poulo-Condore (îles du pénitencier)

MM. Piloiz (Marcel), médecin stagiaire de l'Assistance, chef de service ;  
Nguyễn-tân-Chà, médecin auxiliaire stagiaire de l'Assistance ;  
Deux infirmiers indigènes de l'Assistance ;  
Une sage-femme indigène de l'Assistance.

#### Province de Rachgia

MM. Baillon (André), médecin contractuel de l'Assistance, chef de service ;  
Nguyên-van-Binh, médecin auxiliaire de 2<sup>e</sup> classe (Hôpital du chef-lieu) ;  
Lê-trung-Luong, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (infirmierie de Long-my) ;  
Dix infirmiers indigènes de l'Assistance ;  
Cinq sages-femmes indigènes de l'Assistance.

#### Province de Soctrang

MM. Huillet (Benjamin-Georges), Lég. hon., palmes acad., croix de guerre, médecin de 1<sup>re</sup> classe de l'Assistance, chef de service ;  
Trân-van-Minh, médecin auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe (Hôpital du chef-lieu) ;  
Trân-van-Tu, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (Poste de Phu-lôc) ;  
Quinze infirmiers indigènes de l'Assistance ;  
Quatorze sages-femmes indigènes de l'Assistance ;  
Six infirmiers et infirmières régionaux.

#### Province de Tân-an

M. Nguyên-van-Tân, médecin auxiliaire stagiaire (Service d'hygiène) ;  
Sept infirmiers indigènes de l'Assistance ;  
Huit sages-femmes indigènes de l'Assistance.

#### Province de Tây-ninh

MM. Massias (Charles), médecin de 4<sup>e</sup> classe de l'Assistance, chef de service ;  
Cao-van-Tri, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (Hôpital du chef-lieu) ;  
Nguyên-van-Ho, médecin auxiliaire stagiaire (Infirmierie de Trang-bang) ;  
Huit infirmiers indigènes de l'Assistance ;  
Cinq sages-femmes indigènes de l'Assistance.

#### Province de Thudaumot

MM. Jardon (Paul-Marie), croix de guerre, médecin major de 2<sup>e</sup> classe des Troupes coloniales, hors cadres, chef de service ;  
Phan-ha-Chanh, médecin auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe (Hôpital du chef-lieu) ;  
X..., médecin auxiliaire (Ambulance de Ben-cat) ;  
Ha-van-Sua, médecin auxiliaire stagiaire (Ambulance de Honquan) ;  
Neuf infirmiers indigènes de l'Assistance ;  
Dix sages-femmes de l'Assistance ;  
Cinq infirmiers du service régional.

#### Province de Tra-vinh

MM. Faveau (Marcel), médecin de 5<sup>e</sup> classe de l'Assistance, chef de service ;  
Nguyên-van-Lu, médecin auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe de l'Assistance ;  
Huit infirmiers indigènes de l'Assistance ;  
Quatorze sages-femmes indigènes de l'Assistance.

#### Province de Vinh-long

MM. Rothamel (Jean), croix de guerre, médecin de 1<sup>re</sup> classe de l'Assistance, chef de service ;  
Dang-ngoc-Trong, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (Hôpital du chef-lieu) ;  
MM. Lê-tân-Tho, pharmacien auxiliaire de 4<sup>e</sup> classe (Hôpital du chef-lieu) ;  
Pham-van-Tiêc, médecin auxiliaire, de 5<sup>e</sup> classe (Ambulance de Tam-binh) ;  
Nguyên-van-Hon, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (Ambulance de Vung-liem) ;  
Nguyên-duy-Chi, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (Ambulance de Choloc).  
Onze infirmiers indigènes de l'Assistance ;

Quatorze sages-femmes indigènes de l'Assistance.

Personnel de l'Association hospitalière

M<sup>me</sup> Rateau lingère, économiste ;  
Un secrétaire-comptable indigène ;  
Onze infirmiers temporaires indigènes ;  
Quatre infirmiers indigènes.

Province de Sadec

MM. Lavau (Pierre), médecin de 4<sup>e</sup> classe de l'Assistance, chef de service ;  
Nguyên-van-Chuc, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (chef-lieu) ;  
Doan-van-Khiêm, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe (Ambulance de Cao-lanh) ;  
Dix infirmiers indigènes de l'Assistance ;  
Treize sages-femmes indigènes de l'Assistance.

PERSONNEL EN CONGÉ OU À AFFECTATION SPÉCIALE  
(*Annuaire général de l'Indochine, 1925, pp. 70*)

MM. Montel (Marie-René), off. Légion hon., médecin principal de l'Assistance, en congé ;  
Baille de Langibaudière (Louis)[1869-1939], médecin principal de l'Assistance, en congé ;  
Baille de Langibaudière (Marcel)[1894-1975][neveu de Louis], médecin de 5<sup>e</sup> classe de l'Assistance, en congé ;  
Coupot (André), médecin de 5<sup>e</sup> classe de l'Assistance, en congé ;  
M<sup>lles</sup> Nenwald (Marthe), dame infirmière de 5<sup>e</sup> cl., détachée à l'hôpital colonial de Saïgon ;  
Mathurin (Germaine), —  
Laforgue (Germaine), dame-infirmière de 5<sup>e</sup> classe en.congé ;  
Cazenave, dame-infirmière du service local en congé ;  
Lebrun (Léone), dame-infirmière de 5<sup>e</sup> classe de l'Assistance, en congé ;  
M<sup>me</sup> Vanderpol (Pauline), dame-infirmière de 5<sup>e</sup> classe de l'Assistance, en congé ;  
M<sup>lle</sup> Orio (Marie-Joséphine), dame-infirmière de 5<sup>e</sup> classe de l'Assistance, détachée à l'Hôpital principal de Saïgon ;  
M<sup>mes</sup> Jude, surveillante de cuisine contractuelle du Service local, détachée à l'Hôpital principal de Saïgon ;  
Rivera (Ernestine), dame-infirmière de 5<sup>e</sup> cl. de l'Assistance, détachée à l'Hôpital principal de Saïgon ;  
M<sup>lle</sup> Antonini, infirmière temporaire du Service local, détachée à l'Hôpital principal de Saïgon ;  
M<sup>me</sup> Charlin (Jeanne), dame-infirmière contractuelle de l'Assistance, détachée à l'Hôpital principal de Saïgon.

Les obsèques de M. le docteur Platel  
(*Le Progrès annamite, 15 décembre 1925*)

Dimanche 13 décembre, sous une véritable averse, furent célébrées les obsèques de M. le docteur Platel, médecin-chef de la province de Bentré.  
Au cimetière, les discours suivants ont été prononcés.

Discours de M. Lecomte,  
directeur du Service de Santé

Messieurs,

Le douloureux nécrologe de l'Assistance médicale en Cochinchine s'allonge rapidement. Voici, en la personne du médecin de 1<sup>re</sup> classe Platel, sur un effectif total de 27, le quatrième médecin qui tombe à la peine depuis quinze mois. Coïncidence fortuite ou plutôt rançon de l'action bienfaisante entreprise ?

N'importe ! Les ouvriers tombent, l'œuvre continue. De cette œuvre, il fut un des premiers et actifs artisans, celui qui est aujourd'hui figé là, à jamais, dans l'immobilité.

À 31 ans, il arrivait au Cambodge, en novembre 1906, en qualité de médecin stagiaire et il était affecté pour ses débuts dans une région à peine ouverte à la médecine française. Il sut, en peu de temps, s'y faire aimer de la population, grâce à son dévouement et à sa ferme douceur.

Au Tonkin, où il fut attaché ensuite, à son retour de congé, il contribua efficacement au développement de l'Assistance, notamment dans les postes malsains de la Haute Région, se rendant lui-même dans les villages, pénétrant dans les familles indigènes, pour y donner des consultations et y répandre les notions d'hygiène.

Vint la guerre. En congé en France, donc libre de ses mouvements, Platel se présentait au recrutement de Lille dès le 2 août 1914 et se faisait immédiatement mobiliser comme médecin aide-major de 2<sup>e</sup> classe. Affecté d'abord à Chalon, il quittait les siens le 9 août pour ne les revoir qu'en 1919. Car, pendant toutes les hostilités, il ajouta, à ses angoisses de Français, celles du père dont la famille était restée en pays envahi.

Il n'en fit pas moins preuve d'un dévouement si ardent et d'un si beau courage qu'à l'armistice, il se trouvait médecin-major de 2<sup>e</sup> classe, chevalier de la Légion d'honneur et porteur de quatre citations moissonnées sur les champs de bataille de France et d'Orient.

La guerre terminée, le docteur Platel reprit ses fonctions de médecin de l'Assistance. Affecté cette fois en Cochinchine, il servit successivement à Longxuyên, Baclieu, Tayninh et Bentré. Partout il montra, à côté de sérieuses qualités professionnelles, de réelles aptitudes administratives, percevant très justement les buts de l'Assistance, stimulant son personnel et sachant donner à son service une organisation adéquate à ses besoins. Sa bonne humeur, sa jovialité plaisaient ; sa bonté, la simplicité de son accueil attiraient les indigènes.

C'est en pleine force, en pleine action qu'il a été frappé, à la veille de rentrer en France pour s'y reposer après un séjour ininterrompu de six années en Cochinchine. À cet ouvrier de la première heure, endormi après un long labeur, j'apporte le salut et les regrets de l'Assistance médicale, et j'exprime à sa femme et à ses enfants l'expression respectueuse de nos condoléances attristées.

---

Discours de M. O. Berquet,  
conservateur des hypothèques à Saigon  
et président de la Betterave cochinchinoise (Originaires du Nord)

Mesdames, Messieurs,

.....  
D'un âge relativement jeune, cinquante ans, en pleine force physique, d'une constitution robuste, bâti presque en Hercule, d'une apparence de santé enviable, il pouvait espérer avoir droit à la vie pendant encore de longues années, pour jouir de la

joie d'élever, en bon père de famille qu'il était, un jeune fils de quelques mois qui faisait son orgueil.

.....  
À notre amicale La Betterave, dont il était membre du Comité, il ne comptait que des amis. Il fut toujours un bon camarade.

L'on aimait à voir sa figure joviale. Toujours gai, plein d'entrain et de bonne humeur, son garçonisme de bon vivant chassait la mélancolie. Ainsi y était-il aimé et estimé. À nos banquets auxquels il ne manquait jamais d'assister, si éloigné fut-il, il était le plus grand et le meilleur bout en train. Il s'y dépensait sans compter pour amuser tout le monde et son talent de bon pianiste y était largement mis à contribution. Lillois, comme Desrousseaux, le grand chansonnier-musicien du Nord, il avait beaucoup des qualités de son compatriote. Aussi sera-t-il profondément regretté par tous les originaires du Nord.

.....  
\_\_\_\_\_

#### Nominations (*L'Écho annamite*, 8 janvier 1926)

M. Dang van Cuong, médecin auxiliaire de 3<sup>e</sup> cl en service à Bentre, est chargé d'assurer provisoirement, à compter du 12 décembre 1925, le service médical de la dite province, en remplacement de M. le docteur Platel, médecin de 1<sup>re</sup> cl. de l'Assistance, décédé.

\_\_\_\_\_

#### Désignations (*L'Écho annamite*, 23 février 1926)

Par arrêtés en date du 19 février 1926 du gouverneur de la Cochinchine :

M. le docteur Piloz, médecin de 4<sup>e</sup> cl. de l'Assistance, en service à Poulo-Condore, est désigné pour continuer ses services à l'Hôpital Drouhet, en qualité de médecin traitant.

M le docteur Servain, médecin de 4<sup>e</sup> cl. de l'Assistance, en service à Tayninh, est chargé d'assurer le service médical des îles et du pénitencier de Poulo Condore, en remplacement de M. le docteur Piloz, appelé à une autre destination

M. le docteur Marsal, médecin de 4<sup>e</sup> cl. de l'Assistance, en service à l'hôpital indigène de Cochinchine, est chargé d'assurer le service médical de la province de Tayninh, en remplacement de M. le docteur Servain, appelé à une autre destination.

\_\_\_\_\_

Du 10 juillet 1926 :  
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1926, p. 1965)  
(*Bulletin administratif du Cambodge*, 1<sup>er</sup> juillet 1926, p. 924)

Le montant de l'indemnité de réinstallation acquise par M. Platel (Alphonse-Michel-Vincent), médecin de 1<sup>re</sup> classe de l'Assistance, décédé le 11 décembre 1925, est arrêté, au profit de sa veuve née Tuhfé (Alphonsine-Virginie) <sup>7</sup> et de son enfant mineur Michel-

\_\_\_\_\_

<sup>7</sup> Claire Alphonsine, Virginie Tuhfé (Istanbul, 30 août 1894). Elle eut ultérieurement, trois enfants de sa liaison avec le greffier-notaire Servais Durban : Élisabeth, Servais Ernest Henri (Saigon, 30 novembre 1929) et Rolande.

Charles-Paul, à la somme de 8.000 francs, pour seize années de services admissibles pour la constitution du droit à cette indemnité.

Cette somme, imputable comme suit :  
2.033 fr. 33 au Budget local de la Cochinchine,  
4.340 fr. 28 au Budget local du Tonkin,  
1.626 fr. 39 au Budget local du Cambodge,  
sera payée à Mytho (Cochinchine).

---

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 décembre 1926)

Direction du service de santé. — Le distingué docteur Lecomte, qui assurait l'intérim de la direction du service de santé de l'Indochine, vient de descendre à Saïgon pour recevoir le médecin inspecteur Gaide qui prendra cette direction.

Le docteur Lecomte reprendra les fonctions de directeur du Service de Santé de la Cochinchine et du Cambodge, que remplit actuellement le docteur Coulogner qui deviendra médecin-chef de hôpital Grall.

---

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1927)

Services sanitaires et médicaux de l'Indochine. — M. le médecin-inspecteur Gaide (Laurent-Joseph), rentrant d'un congé spécial de six mois, embarqué à Marseille le 3 décembre sur le vapeur *d'Artagnan* à destination de l'Indochine, reprendra, à compter du jour de son débarquement en Indochine, les fonctions de directeur du Service de Santé du groupe et d'inspecteur général des Services sanitaires et médicaux de l'Indochine\*.

M. le médecin principal de 1<sup>re</sup> classe Lecomte (Alfred-Joseph-Marie) reprendra à compter de la date de la reprise de ses fonctions par M. le médecin-inspecteur Gaide, ses attributions de directeur du Service de Santé de la Cochinchine-Cambodge et de directeur local de la Santé en Cochinchine.

Pour compter de cette même date, M. le médecin principal de 1<sup>re</sup> classe Coulogner (Joseph-Yves-Marie), remettra à M. le médecin principal de 1<sup>re</sup> classe Lecomte les fonctions pour lesquelles il a été désigné provisoirement et par intérim par arrêté n° 1616 en date du 16 avril 1926.

---

Mutation

(*L'Écho annamite*, 19 novembre 1927)

M. le docteur Piloz, médecin de 3<sup>e</sup> cl. de l'Assistance médicale, de retour du congé et maintenu en Cochinchine, est désigné pour assurer le service médical de la province de Soctrang, en remplacement de M. le docteur Paulet.

---

SAÏGON

M. le docteur Coulogner rentre en France  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 juillet 1929)



Le docteur Coulogner, chef de service de santé en Cochinchine, vient de rentrer en France, par l'*André-Lebon* pour jouir d'un congé bien mérité.

Il a, durant son séjour en Cochinchine, dirigé avec tact, avec activité le service délicat, dont il était chargé et qui, en ce pays, a tant d'importance. Jouissant de la confiance du gouvernement, du respect de ses collaborateurs, il a pu s'acquitter de sa tâche à la satisfaction de tous.

On l'a vu partir avec regret, d'autant qu'il joignait à sa valeur technique, une courtoisie, une amabilité qui rendaient les relations tout à fait agréables.

Ce regret lui a été marqué ces jours-ci par l'Amicale bretonne\*, en une réunion cordiale ; il lui a été encore redit par les docteurs de la Cochinchine, en une réunion qui eut lieu, le lendemain samedi, au *Perchoir*.

La grande famille médicale serrée autour d'un chef, qui fut aussi un ami, lui a dit l'estime et l'affection qu'il a su lui inspirer.

---

DANS L'ADMINISTRATION  
(*L'Écho annamite*, 29 juillet 1929)

19 juillet 1929 : Le médecin-colonel Letonturier, Charles, Eugène, Augustin, en service hors cadre à l'hôpital Grall à Saïgon, est réintégré dans les cadres et désigné pour assurer les fonctions du directeur du Service de Santé de la Cochinchine, en remplacement du médecin-colonel Coulogner, rapatrié pour raison de santé.

---

Assistance médicale  
(*La Dépêche d'Indochine*, 30 octobre 1930)

M. le docteur Simon, médecin principal de l'Assistance, nouvellement affecté en Cochinchine, est désigné pour remplir les fonctions de médecin-chef de l'Institut de puériculture, en remplacement du docteur Massias, médecin de 1<sup>re</sup> classe, appelé à une autre destination.

M. le docteur Simon est chargé également d'assurer cumulativement avec ses fonctions de médecin-chef de l'Institut de Puériculture, la direction du Service médical de l'hôpital indigène de Cochinchine.

Par arrêté du Gouverneur de la Cochinchine en date du 25 octobre 1930 :

M. le docteur Pilo, médecin de 2<sup>e</sup> classe de l'Assistance, en service à Soctrang, est désigné pour assurer le service médical de la province de Gocong (emploi vacant).

M. le docteur Massias, médecin de 1<sup>re</sup> classe de l'Assistance, médecin-chef de l'Institut de Puériculture à Saïgon, est désigné pour assurer le service médical de la province de Soctrang, en remplacement du docteur Pilo, médecin de 2<sup>e</sup> classe, appelé à une autre destination.

---

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 décembre 1930, p. 2, col. 3)

Le 8<sup>e</sup> Congrès de l'Association de médecine tropicale d'Extrême-Orient. — Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 21 novembre 1930 :

La délégation de l'Indochine au 8<sup>e</sup> Congrès de l'Association tropicale d'Extrême-Orient, qui se tiendra à Bangkok du 7 au 13 décembre 1930, est ainsi constituée :

Chef de délégation :

M. le docteur Rousseau, médecin-colonel hors cadres, directeur de la Santé en Cochinchine.

Membres :

MM. le docteur Keller\*, médecin de 1<sup>re</sup> classe de l'Assistance, directeur de l'Institut ophtalmologique de Hanoï ;

Le docteur Hermet, médecin de 1<sup>re</sup> classe de l'Assistance, détaché à la Légation de France à Bangkok.

---

Dans l'Assistance médicale  
(*La Dépêche d'Indochine*, 10 décembre 1930)

Sont désignés pour servir :

1° À Poulo-Condore, en remplacement du médecin indochinois Nguyễn-dang-Phong, appelé à une autre destination :

M. Nguyễn-van-Lanh, médecin indochinois stagiaire, en service à l'hôpital indigène de Cochinchine à Cholon ;

2° À l'Hôpital indigène de Cochinchine à Cholon, en remplacement du médecin indochinois Nguyễn--van-Lanh appelé à une autre destination :

M. Nguyễn-van-Chuan, médecin indochinois stagiaire, en service à la 2<sup>e</sup> équipe mobile d'hygiène ;

3° À la 2<sup>e</sup> équipe mobile d'hygiène (en réserve à l'Hôpital indigène), en remplacement du médecin indochinois Nguyễn-van-Chuan, appelé à une autre destination :

M. Nguyễn-dang-Phong, médecin indochinois stagiaire, en service à Poulo-Condore.

---

Nouvelles administratives  
(*La Dépêche d'Indochine*, 14 mars 1931)

Assistance Médicale

M. Guy, médecin de 3<sup>e</sup> cl. de l'Assistance, nouvellement affecté en Cochinchine, est désigné pour assurer provisoirement le service médical de la province de Gocong, en remplacement du Dr Piloz, médecin de même classe, en congé.

---

La Cochinchine et l'emprunt  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 septembre 1931)

Ce fameux emprunt, que la Métropole verse au compte goutte à la colonie, procurera l'an prochain 2.900.000 \$ à la Cochinchine : une bien faible somme, sur laquelle 1.300.000 \$ seront affectées à la protection sanitaire.

Un hôpital pour lépreux 290.000 \$

Un dispensaire antituberculeux 200.000

Hôpital de travailleurs à Biênhoà 250.000

Pavillon pour aliénés à Biênhoà 60.000 .

Agrandissement de l'Hôpital indigène de Cholon 200.000

Amélioration de l'Hôpital Grall 100.000,

Participation du gouvernement à l'asile Tran-trinh-Trach pour les vieillards 200.000

Restent 1.000.000 piastres. Cette somme sera effectuée à améliorer l'angoissant problème de l'eau dans nos provinces de l'Ouest. [...]  
*Le Courrier saïgonnais.*

---

Assistance médicale  
(*La Dépêche d'Indochine*, 14 novembre 1931)

M. le docteur Piloz, médecin de 2<sup>e</sup> classe de l'Assistance, de retour de congé et maintenu en Cochinchine, est désigné pour assurer le service médical de la province de Sadec, en remplacement du Dr Favot, médecin de 1<sup>re</sup> classe, en instance de départ en congé.

---

Assistance médicale  
(*La Dépêche d'Indochine*, 15 septembre 1932)

M. Muraz <sup>8</sup>, médecin-lieutenant-colonel hors cadre, est mis à la disposition de l'administrateur de la Région Saïgon-Cholon pour remplir les fonctions de chef du service régional d'hygiène, en remplacement de M. le docteur Guérin, médecin contractuel.

---

Décès  
Rosine KIEN (Hôpital Grall)  
(*L'Alliance franco-annamite*, 5 février 1933)

Nous avons noté la présence des deux directeurs de la santé, MM. Lalung-Bonnaire et Caruon [Rousseau ?].

---

Le nouveau directeur de la Santé en Cochinchine  
(*La Dépêche coloniale*, 17 février 1933)

M. le Dr Lalung-Bonnaire, médecin principal de l'Assistance médicale, précédemment détaché au ministère des Colonies, rentrant de congé, est mis à la disposition du Gouverneur de la Cochinchine en qualité de directeur local de la Santé en Cochinchine.

M. le Dr Lalung-Bonnaire exercera provisoirement et cumulativement avec ses fonctions principales, celles de directeur local de la Santé au Cambodge. Il pourra charger de l'expédition des affaires courantes de la Direction locale de la Santé au Cambodge le médecin-chef de l'hôpital de Pnompenh.

---

Assistance Médicale  
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 18 mai 1933)

---

<sup>8</sup> Gaston-Louis-François Muraz (Sallanches, 7 mars 1887-Paris V<sup>e</sup>, 7 février 1955) : commandeur de la Légion d'honneur du 25 octobre 1941 : médecin-colonel des troupes coloniales.

1<sup>er</sup> mai 1933

Le docteur Lalung-Bonnaire, médecin principal de l'Assistance, directeur local de la Santé en Cochinchine, est désigné pour remplir, cumulativement avec ses fonctions actuelles, celles de médecin-chef de l'Hôpital Drouhet\* à Cholon.

À cet effet, il devra loger à l'intérieur de l'Hôpital Drouet, dans un bâtiment qui sera mis gratuitement à sa disposition.

---

### La presse locale visite la Région Saïgon-Cholon (*La Dépêche d'Indochine*, 1<sup>er</sup> septembre 1933)

Las sans doute des critiques, qu'à vrai dire, la presse locale ne lui ménage pas, le préfet de la Région Saïgon-Cholon a trouvé la meilleure riposte en invitant les reporters des principaux journaux locaux à l'accompagner dans une tournée d'inspection, où il leur montra l'œuvre accomplie par ses dévoués et actifs collaborateurs.

Nous sommes, à la *Dépêche*, d'autant plus à l'aise pour reconnaître ce qu'ils ont fait, que nous n'avons jamais attaqué l'institution de la Région Saïgon-Cholon que du point de vue politique et que nous sommes efforcés de rendre justice, autant que possible, à l'effort réel de M. le résident supérieur Eutrope et de ceux qui le secondent.

Hier matin, vers sept heures, toute une caravane d'autos stationnait dans la cour intérieure de la mairie. M. Eutrope, entouré de MM. les ingénieurs Carbonnières et Got, des docteurs Muraz, Lebon et Tan, reçut ses invités qui étaient — outre les reporters locaux —, plusieurs médecins et un pharmacien de la Marine, MM. les docteurs Solcard, Ginabat, Soubigou et Le Guyader.

#### Les poubelles

On se rendit en premier lieu aux bureaux du Service d'Hygiène de la Région, où le Dr Muraz présenta les modèles de poubelles qui devront, sous peu, remplacer dans les rues de Saïgon et Cholon, ainsi que près des marchés et des hôpitaux, les innombrables caisses à détritiques employées jusqu'ici. Ces poubelles sont en zinc, de forme cylindrique, munies d'un couvercle. Pour éviter les vols ou les confusions, elles portent des chiffres et des lettres indiquant la rue et le numéro de la maison. Ainsi seront évités les mauvaises odeurs et le pullulement des mouches et des rats. D'un prix abordable, elles coûteront, suivant leur capacité de 60 ou 40 litres, 4 \$ 75 ou 3 \$ 75.

#### Les paillotes

On s'est apitoyé, déclare le Dr Muraz, sur le sort des malheureux habitants des paillotes, qui, expulsés du voisinage des maisons en maçonnerie, n'ont plus d'endroit où aller s'établir. Sur une carte de la ville, le Dr montre qu'il n'en est rien et qu'à la périphérie de Cholon, il reste encore une zone très vaste où les expropriés peuvent reconstruire leurs chaumières. Celles-ci constituent un véritable danger, à plusieurs points de vue : incendie, hygiène, et c'est souvent à la demande des propriétaires de maisons bâties que la Région est obligée de les refouler, les règlements portant que les paillotes doivent se trouver au moins à 60 mètres de toute maison bâtie. Des délais suffisants sont d'ailleurs accordés, trois mois au moins, et ces trois mois sont souvent renouvelés.

#### Les vaccinations

Les maladies vénériennes sont devenues, du fait de la prostitution indigène clandestine, un véritable fléau. Le Dr Solcard, médecin de la marine, a pu constater

qu'un navire de guerre, après quelques semaines de séjour dans le port de Saïgon, en partait avec un tiers de ses hommes (33 %) de contaminés.

Sur la question de la prostitution, il y a deux thèses : l'abolition des maisons closes et la réglementation.

La première a été expérimentée à Grenoble, où le maire fit fermer toutes les maisons closes, brasseries à femmes, etc.

Il en fut de même à Strasbourg. Au bout de deux ou trois ans, on s'applaudit de voir que les maladies vénériennes subissaient une diminution de moitié. Mais ce n'était qu'une illusion, car sept ans après, on constata au contraire une recrudescence formidable qui s'explique par le manque complet de contrôle médical.

Dans les bureaux même du Service de l'Hygiène, il y a une salle où l'on vaccine ; il y a en outre des voitures qui permettent de circuler pour opérer les vaccinations dans la Région. Aussi de 92.000 l'année précédente, ces vaccinations sont passées cette année à 300.000.

#### Dans les fossés de la Citadelle

Ces explications terminées, la caravane s'ébranle et se rend d'abord à la Citadelle, dont les fossés sont en voie de comblement. On y déverse, à cet effet, les ordures ménagères à raison de 7 ou 8 tonnes, soit 50 mètres cubes par jour. Chaque couche d'ordure de 40 centimètres est recouverte d'une couche de bonne terre de même épaisseur. Puis, un lourd tracteur à chenilles opère le tassement, et mouches et rats en sont ainsi écartés. Nous avons pu constater qu'une fois la terre bien tassée au dessus les ordures, aucune mauvaise odeur ne s'en dégage. On récupère ainsi un vaste terrain, jusqu'alors insalubre et inutilisable. En passant un peu plus tard à Cholon, nous verrons le même procédé, employé avec autant de succès, pour combler le rach Logom, un de ces nombreux petits canaux qui traversent la ville chinoise.

#### Amélioration des rues

Cette amélioration des rues dans certains quartiers déshérités comporte tout un programme : rectification des profils, relèvement du niveau pour éviter les inondations, élargissement de la chaussée pour permettre aux voitures de doubler, creusement de caniveaux ou d'égouts. C'est ainsi que la rue René-Vigerie et la rue Pierre présentent aujourd'hui un aspect confortable : les cassis ont été supprimés, la chaussée élargie, le passage de la voie ferrée, rue Pierre, abaissé. La circulation y est devenue facile, sans compter l'embellissement produit. Le même travail a été exécuté rue Martin-des-Palières, rue Noël. Le marché de Dakao a été aménagé, l'écoulement des eaux assuré, des arbres plantés, etc.

Rue Foucault, nous avons un exemple heureux de ce que peut donner l'entente entre l'administration et les propriétaires. Ruelle étroite (2 m. 50 de large), elle était bordée de fossés profonds, où croupissait une eau vaseuse, nid à moustiques.

La Région ayant proposé de creuser un égout, les propriétaires riverains ont offert les buses, et la rue Foucault va devenir une rue de 5 mètres de large, assainie grâce à l'égout. Le Boulevard Paul-Bert a lui aussi été aménagé après la suppression du tramway, la chaussée a été élargie, l'accotement planté.

On s'arrête ensuite au carrefour de la rue Chasseloup-Laubat et de la rue Mac-Mahon, point dangereux où se produisirent des accidents nombreux. On est occupé à couper les 4 angles de ce croisement, ce qui fera gagner 2 m. 50 par pan coupé et donnera une grande visibilité. Par la suite, on tracera des lignes blanches qui indiqueront le sens à suivre, et l'agent qui se trouve sur le refuge axial sera supprimé. La même amélioration sera apportée à tous les carrefours du plateau.

#### La démoustication

Le Dr Muraz arrête ensuite la caravane rue Paul-Blanchy devant une bouche d'égout, où est installé un système hydraulique pour lutter contre les moustiques qui pullulent au fond des cuvettes de ces bouches. Ces appareils vont être installés dans une zone définie ; un mois après, on demandera aux habitants s'ils se sont aperçus d'une diminution dans le nombre des moustiques.

La caravane continue à se diriger vers Cholon. Au passage, elle s'arrête à l'ancien marché de cette ville que l'ingéniosité de M. Carbonnières a transformé en hangar à matériel et en usine à concassage où il fabrique de la gravette de granit à 6 \$ le mètre cube, alors que le gravier ordinaire fourni par les entrepreneurs revient à 7 ou 8 piastres. Cette gravette, fabriquée à différents diamètres, sert à l'asphaltage des rues et des routes. À ce propos, notons que cette année, un quart des rues des deux villes ont été asphaltées, ce qui représente 36 kilomètres d'asphaltage.

M. Carbonnières tient ensuite à faire passer les journalistes par un endroit qui est une véritable honte pour une ville comme Cholon : le dépotoir. Nous ne décrivons pas cette ignominie, que la Région va s'attacher à faire disparaître dans le plus prochain avenir, en employant le système usité actuellement à Saigon.

### À Cholon

#### La voiture à chiens

Nous entrons alors dans Cholon, après ce préambule malodorant. Nous visitons un des garages et ateliers de la Région. Tout d'abord, le Dr Lebon nous présente la voiture automobile destinée à ramasser les chiens errants. C'est une ancienne voiture de l'École des Mécaniciens achetée pour 100 \$ et transformée pour son emploi spécial. Elle comporte un certain nombre de boîtes en treillis de fer de différentes grandeurs, où le chien capturé est introduit et où il restera isolé jusqu'à ce qu'on vienne le réclamer ou jusqu'à... son exécution. Le Dr Lebon prend soin de nous signaler que jamais les chiens ne sont battus et quand il est obligé d'exécuter les pauvres bêtes abandonnées, ce n'est pas à l'inhumaine noyade qu'il a recours. Il leur fait lui-même une injection de strychnine qui les envoie de vie à trépas en quelques secondes et sans douleur. Les amis des bêtes lui seront reconnaissants de son humanité.

Cette voiture circulera deux jours par semaine dans Saïgon, deux jours dans Cholon et deux jours dans les environs immédiats, car ce sont eux qui approvisionnent les deux villes en chiens errants. Jusqu'à présent, la fourrière a recueilli près de 4.000 toutous par an et la Région est décidée à activer ce genre de collecte. La rage est, en effet, un fléau terrible et l'on compte, dans les deux villes, une [moyenne de 10 personnes par jour qui sont mordues](#)

Trois voitures d'ambulance stationnent près de la voiture à chiens. L'une d'elles sert précisément à transporter à l'Institut Pasteur les gens mordus par les chiens errants. Les autres servent à faire des tournées de vaccinations, ce qui a permis, comme nous l'avons déjà dit, d'atteindre pour celles-ci un chiffre très élevé.

suite

(*La Dépêche d'Indochine*, 2 septembre 1933)

#### Le quartier réservé

Nous abordons maintenant une question scabreuse, celle de la prostitution indigène. Ici, la parole est au Dr Muraz qui procède par comparaison et commence par nous faire visiter une maison de tolérance récemment supprimée. C'est un compartiment étroit et sans air, où seule la pièce qui donne sur la rue, le salon de réception, est habitable. Le reste est un ignoble taudis, obscur et malodorant, où les lits de camp destinés à la volupté sont relégués dans le fond d'une courette à proximité des W. C. Plusieurs de ces maisons se sont vu retirer leur patente pour refus de s'installer au quartier réservé.

Ce dernier se trouve rue de l'Hôpital et est indiqué par un réverbère de grande taille. L'entrée, à la grande stupéfaction des officiels, a été ornée de plantes vertes, de guirlandes de papier et illuminée de lampes électriques. Dans une cour propre et bien aérée, les officiantes de ce culte, en cai-ao de soie, se tiennent en rangs sous l'œil vigilant de la patronne.

Le Dr Muraz conduit d'abord les visiteurs à la cabine prophylactique, qui comprend une pièce centrale, où se tient un infirmier, un vieux du Service de Santé, qui porte de multiples décorations. Des deux côtés de cette pièce, deux petits cabinets aménagés *ad hoc* avec eau courante et des avis en plusieurs langues. Par des guichets, l'infirmier passera aux clients les médicaments nécessaires et leur donnera, s'ils le demandent, l'injection préservatrice.

Quant aux appartements de ces dames, ils forment un contraste complet avec leurs anciens taudis. Quatorze compartiments assez vastes et bien aérés sont aménagés proprement et même, certains, confortablement : salon de réception, chambre et cabinet de toilette.

« Ces dames, nous confie la patronne, ont été, au premier abord, très inquiètes de ce changement ; elles se figuraient, les pauvrettes, qu'on allait les mettre dans une sorte de prison. Mais il n'en est rien et ce Yoshiwara cholonais leur laisse toute liberté de vaquer au dehors, aux heures libres, à leurs achats, à leurs visites, bref à toutes leurs menues occupations. »

« En ce qui concerne le contrôle médical, la visite hebdomadaire a été doublée, nous dit le Dr Muraz : la proximité de la clinique de l'Hôpital indigène qui se trouve à 200 mètres du quartier réservé favorise ce contrôle et permet de dépister immédiatement la maladie. Les mineures sont envoyées au dispensaire dirigé par le Dr Phat et isolées des prostituées en exercice ; on les soigne en attendant de les enlever à ce métier et de les relever en leur procurant du travail.

#### Les marchés de Cholon

La caravane se rend ensuite au marché central de Cholon. Le Dr Lebon fait remarquer que les trottoirs adjacents sont débarrassés des échoppes et des marchands ambulants qui foisonnent autour de celui de Saïgon. Le marché à l'intérieur est propre et bien tenu, grâce à une disposition nouvelle : il n'y a plus d'étal à même le carreau. Des tables carrées, au nombre de 1.200 et 800 petits bâties ont été mis à la disposition des marchands. Double avantage : d'abord propreté, ensuite le contrôleur sait la surface exacte occupée par chacun et la taxe est perçue sans contestation.

Un peu plus loin, à Xom-Cui, s'élève un marché nouveau, construit avec les matériaux de l'ancien. La plate-forme a été établie en comblant un véritable marécage et ce coin véritablement pestilentiel va se changer en un quartier assaini et populeux.

#### À la caserne des Pompiers

La caravane quitte enfin Cholon et prend le chemin du retour vers Saïgon. En passant boulevard Gallieni, elle fait halte aux ateliers municipaux, vaste ruche où bourdonnent les machines et retentissent les marteaux. C'est là qu'on répare le matériel roulant de la Région, qui possède 126 véhicules, mais la plupart, hélas, nous dit M. Carbonnières, déjà anciens et usagés.

#### Les pompiers

Tout à côté, s'ouvre la caserne des pompiers, où nous pénétrons à l'improviste. Un coup de sirène, et voici une galopade de pompiers qui enfilant leur veston de cuir, qui coiffant son casque. L'un d'eux n'a pas eu le temps de mettre ses souliers et court en les tenant à la main. À coups de sifflet, leur chef M. Delaunay, secondé par M. Félix, règle la manœuvre. En une minute, montre en main, elle est terminée et les voitures sortent à vive allure en klaxonnant à force.

Les voitures font un petit tour sur le boulevard et rentrent dans la cour, où une lance est mise aussitôt en batterie. Le tout a duré deux minutes.

Puis les pompiers descendent, se mettent en rang. Ils sont au nombre de 34 plus 7 conducteurs. M. Delaunay les présente, et leur donne l'ordre d'aller se mettre en tenue de gymnastique.

En attendant, M. Delaunay donne quelques explications sur son matériel, qui est des plus modernes et des mieux entretenus, puis sur le masque Draeger, qui permet à ces braves d'affronter les fumées asphyxiantes.

Nous passons alors sur le terrain de sport, récupéré lui aussi sur un marécage. C'est une vaste pelouse, munie d'agrès divers et d'obstacles destinés à l'entraînement des hommes. Ceux-ci, de simples coolies de la voirie il y a six mois, sont maintenant des athlètes en excellente forme et nous le prouvent en exécutant plusieurs exercices de force et d'agilité.

Après avoir complimenté M. Delaunay et M. Félix sur ces résultats remarquables obtenus à peu de frais, on passe à la salle de réunion des pompiers, agrémentée de dessins naïfs représentant les voitures et les athlètes dans leurs exercices. Des rafraîchissements sont servis et M. Eutrope, s'adressant aux journalistes, leur dit que désormais la presse et le public ne se plaindront plus que la Région travaille en vase clos. La randonnée qu'ils viennent de faire leur permettra de juger du travail exécuté et, par ailleurs, il sera toujours à la disposition des journalistes qui voudront [se] renseigner.

Sur ce, on boit à la prospérité des deux villes et, après avoir remercié le Préfet et ses collaborateurs de nous avoir organisé cette intéressante tournée, nous prenons congé en promettant d'en faire part à nos lecteurs.

---

Service médical  
(*La Dépêche d'Indochine*, 22 septembre 1933)

Par arrêtés du gouverneur de la Cochinchine en date du 30 septembre 1933 :

M. le docteur Pilo, médecin de 2<sup>e</sup> classe de l'Assistance, en service à Sadec, est désigné pour assurer le service médical de la province de Mytho, en remplacement de M. le docteur Ramijean, médecin de 1<sup>re</sup> classe, en instance de départ en congé.

M. le docteur Pilo est chargé, cumulativement avec ses fonctions de médecin-chef du service médical de la province, de la surveillance de la léproserie de Cu-lao-rông\*.

---

Service médical  
(*La Dépêche d'Indochine*, 21 octobre 1933)

M. le Dr Bourgin, médecin de 1<sup>re</sup> cl. de l'Assistance, de retour de congé et maintenu en Cochinchine, est désigné pour assurer :

1° le service médical du dispensaire antituberculeux de l'Assistance sociale à Saïgon ;

2° le service médical de la Subdivision B de la 1<sup>re</sup> section de la ville de Saïgon, en remplacement du Dr Abadie, médecin de 4<sup>e</sup> classe.

M. le Dr Mickaniewski, médecin de 2<sup>e</sup> cl. de l'Assistance, en service à Baria, est désigné pour assurer le service médical de la province de Sadec, en remplacement du Dr Pilo, médecin de même classe, précédemment appelé à une autre destination.

---



(*La Dépêche d'Indochine*, 22 novembre 1933)

On nous informe que les maternités privées de la Région vont être désormais visitées plusieurs fois par semaine par le chef du service d'hygiène et son médecin indochinois.

Tout le monde y gagnera ! Le docteur Muraz a prescrit que tous les nouveaux-nés devront être soumis aux vaccinations antivarioliques et antituberculeuses.

Ce sont là mesures d'hygiène très utiles qui n'étaient malheureusement pas régulièrement observées par un grand nombre de mères annamites.

Aussi, ne peut-on qu'être étonné d'apprendre que le Service d'hygiène de la Région ait mis tant de temps à s'apercevoir que tout ne se passait pas conformément aux règles de l'hygiène dans les maternités.

Certaines maternités privées était tenues en dépit du bon sens parce que non contrôlées et les soins donnés aux mères et à leurs enfants nettement insuffisants et parfois anti-hygiéniques.

Il était, vraiment, grand temps que notre grand Service d'hygiène s'occupât sérieusement des maternités. c

C'est parfait, mais nous voulons espérer qu'il n'y aura pas là motif à mécontentement de la part des intéressés.

Ce qui nous étonnerait.

---

#### Les Procédés de la Région

---

Un grave incident à l'[hôpital cantonnais de Cholon](#)

(*La Dépêche d'Indochine*, 1<sup>er</sup> décembre 1933)

.....  
Il s'agit d'une visite inopinée faite à l'hôpital cantonnais de Cholon par M. Eutrope, administrateur en chef de la Région Saïgon-Cholon, accompagné par le Dr. Muraz, dans des conditions qui dénotent un parfait sans-gêne. Ces deux personnalités sont entrées à l'hôpital cantonnais, sans faire prévenir qui que ce soit, ni directeur ni médecin traitant. Le comble, c'est que ce ne fut pas seulement pour y faire une inspection à l'improviste, ce qui aurait pu se concevoir malgré l'incorrection du procédé, mais aussi pour y procéder à des expériences de désinfection !

---

#### La Question des Poubelles

---

Un grave incident à l'[hôpital cantonnais de Cholon](#)

(*La Dépêche d'Indochine*, 5 décembre 1933)

(*La Dépêche d'Indochine*, 6 décembre 1933 : résumé)

L'Administration de la Région, et en particulier son service d'hygiène, semble avoir sérieusement compromis son prestige dans cette question dont certains ne voient que le côté plaisant, voire ridicule.

Mais il n'y a pas que cet aspect de la question, et c'est pourquoi, tout en critiquant les procédés de la Région, nous avons regretté que son ignorance évidente de la situation ait amené un échec de cette nature. Nous ne parlons pas ici de la population européenne, qui, aimant la propreté et capable en outre de réfléchir sur les problèmes d'hygiène urbaine, aurait adopté certainement, après force brocards et plaisanteries, les

poubelles Muraz. Mais cet avortement d'une bonne intention — car, nous n'en doutons pas, l'éminent Docteur avait vu grand et large et se flattait d'assainir d'un seul coup, d'un seul, toute la Région Saïgon-Cholon — peut avoir de fâcheuses répercussions sur la masse annamite plutôt portée à la négligence et que ne gêne, ni l'odeur ni la vue des détritiques de toute espèce.

Un échec retentissant vis-à-vis d'une collectivité aussi nombreuse que celle de deux villes comme Saïgon-Cholon servira, nous voulons l'espérer, d'indication aux administrateurs de la Région. Saïgon n'est pas Paris, bien qu'un observateur superficiel, en se fiant au mode en vie des Européens qui l'habitent, puisse trouver des points de comparaison assurément flatteurs pour nous. Mais il fallait tenir compte de bien des contingences et c'est ce que la Région n'a pas su faire.

Le moment, d'abord, a été mal choisi pour imposer à la population, très éprouvée par la crise, une dépense de plus, même si celle dépense paraît minime au premier abord. L'administration de la Région ne s'est pas rendu compte, comme nous l'avons dit, de l'acuité de la crise, et pour une bonne raison, c'est que pour s'en apercevoir, il faut être touché soi même assez durement.

Il manque, en outre, à l'administration ce qu'en mécanique on appelle le fil de retour à la masse.

Tous ceux qui — toute question de compétence mise à part — prennent des décisions intéressant la collectivité, devraient bien avoir dans leurs bureaux un fil de ce genre qui les rattacherait à la masse ; ils en connaîtraient ainsi les dispositions, les disponibilités et pourraient en prévoir les réactions.

Si le moment a été mal choisi, les procédés impératifs et militaristes de la Région ont également contribué pour une bonne part à indisposer le public. Le délai imparti pour se procurer la poubelle Muraz n'était pas suffisant, et, par ailleurs l'indication précise de la maison de commerce [Descours et Cabaud] que la Région indiquait comme fournisseuse a beaucoup choqué. Enfin, chacun, à part soi, a ratiociné plus ou moins sur les inconvénients de cet ustensile, pourtant d'une utilité première. Et si je change de compartiment, qui me garantit que, dans mon nouveau logement, j'aurai une poubelle ? Et je n'ai que quelques mois à rester ici avant mon congé. Si je m'en vais à l'hôtel, est-ce la peine de m'offrir cette dépense ? Quant aux Annamites à maigre solde qui reçurent le billet vert de la Région, ce fut pour eux, on le pense, un direct à l'épigastre. S'ils achetaient la poubelle, quel trou dans leur budget. S'ils ne l'achetaient pas, quelle angoissante perspective de contraventions et d'amendes.

Heureusement, si la Région est autoritaire, nous ne pensons pas qu'elle soit méchante. Elle aurait pu, en effet, faire pleuvoir les contraventions et les amendes. Elle s'en est abstenue et elle a bien fait : après avoir goûté du ridicule, elle serait tombée dans l'odieux. Ce n'était pas fait pour arranger les choses.

---

Nouvelles brèves  
(*La Dépêche d'Indochine*, 7 décembre 1933)

Pourquoi la Région Saïgon-Cholon, exigeant que les touques et caisses à ordures soient remplacées par les poubelles Muraz Descours, n'adopterait-elle par le système Herméticos comme fermeture ? Ce serait beaucoup plus hygiénique et nous aurions un monopole de plus.

Avant d'exiger l'achat de poubelles Muraz-Descours, la Région serait bien inspirée en munissant du système « Hermeticos » tous les dépôts d'ordures se trouvant boulevard de la Somme, rue Chaigneau, rue Taberd.

Dans ces parages, on en prend plus avec son nez qu'avec une pelle et l'on se rend compte que ces dépôts d'ordures, installés en pleine ville, sont de véritables nids à microbes et une source de maladies.

Les petits tas d'ordures ménagères de chaque maison ou compartiment sont bien peu de chose comparativement à ces dépôts qui constituent en permanence des foyers d'épidémie.

En ce temps de crise, acheter une poubelle de 3 \$ 50 pour remplacer une touque ou caisse à ordures valant 0 \$ 10 à 0 \$ 30 n'est pas à la portée de tout le monde.

Que le Préfet laisse la paix aux pauvres gens et leur permette de se procurer un que, peu coûteux et répondant autant que faire se pourra aux exigences du service d'hygiène.

---

## LES POUBELLES MURAZ

---

Une protestation des habitants de Tandinh  
(*La Dépêche d'Indochine*, 8 décembre 1933)

Nous recevons, suivie d'une trentaine de signatures, la lettre suivante, qui exprime, en termes respectueux et modérés, les doléances d'une catégorie intéressante d'habitants du quartier de Tandinh.

La Région voudra-t-elle se rendre compte du caractère à l'excès draconien de la mesure par elle prise ?

Nous voulons l'espérer :

Saïgon, le 25 novembre 1933.

À Monsieur le directeur de la *Dépêche*, conseiller municipal, Saïgon.

Nous, soussignés, habitants du quartier de Tandinh, exerçant métiers de tailleurs, coiffeurs, médecins indigènes, menuisiers, etc., etc.

Avons l'honneur de porter à votre connaissance que, le 24 novembre écoulé, un employé de la Région Saïgon-Cholon a remis à chacun de nous un imprimé vert nous ordonnant de nous munir, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1933, d'une poubelle à ordures conforme au modèle-type adopté par la Région, au prix de 3 \$ 50 pour un volume de 40 litres et de 4 \$ 25 pour 60 litres.

Nous n'oserions pas désobéir à l'ordre de la Région ; mais nous sommes très pauvres. Notre travail quotidien nous nourrit à peine ; les uns louent un compartiment à 10 \$ 00 par mois ; les autres payent des loyers moins élevés ; et pour payer les loyers, nous faisons des efforts pénibles. Comment pourrions-nous avoir de l'argent afin d'acheter une poubelle coûtant aussi cher ? Que la Région nous rende le service d'acheter pour nous une poubelle de 40 litres à 3 \$ 50, dont elle avancera le prix que nous lui rembourserons à raison de 0 \$ 50 par mois, jusqu'à parfait paiement du prix.

D'autre part, la Région sait-elle ceci : que la poubelle que nous acquittons à un prix élevé sera jetée impitoyablement sur le sol par les coolies chargé de l'enlèvement des ordures, comme ont été jetés les paniers, touques, caissons, jusqu'au point de les démolir ? Aussi, craignons nous que nos poubelles ne soient jetées de la même façon, de telle sorte qu'au bout de quelques mois, elles seront en piteux état.

Nous vous supplions, Messieurs les conseillers municipaux et vous, Monsieur le directeur de la *Dépêche*, d'avoir pitié de nous et d'intervenir en notre faveur auprès de qui-de-droit, pour nous obtenir la paix que nous sollicitons.

Nous vous serons infiniment reconnaissants de votre intervention

Telle est notre respectueuse requête.

*Suivent plusieurs signatures.*

---

Encore la question des poubelles...

Une nouvelle requête des habitants de Tandinh  
(*La Dépêche d'Indochine*, 3 janvier 1934)

On nous adresse, suivie de plusieurs signatures, la requête suivante, qui exprime, en termes modérés, les doléances d'une catégorie vraiment intéressante d'habitants du Quartier de Tandinh :

Nous espérons que la Région, tenant compte de la situation actuelle et de la crise qui touche tant de ces pauvres gens, voudra bien prendre leur requête en considération et les autoriser à se servir d'une touque en fer blanc munie d'un couvercle, au lieu et place de la poubelle dite Muraz qui leur est imposée.

Nous voudrions savoir pourquoi un agent de la Région est venu obliger ces malheureux à se munir d'une poubelle, sous peine d'amende ?

Nous, soussignés, tailleurs, coiffeurs, menuisiers, médecins sino-annamites, etc., etc., habitant le quartier de Tandinh,

avons l'honneur de vous rappeler qu'à la date du 25 novembre 1933, nous nous avons adressé une requête, par laquelle nous portions à votre connaissance que la Région de Saïgon-Cholon nous a donné l'ordre d'acheter, chacun, une poubelle Muraz à ordures.

Nous espérons que, grâce à votre intervention en notre faveur, la région nous procurât, à chacun, une poubelle de 40 litres, au prix de 3 \$ 50, remboursable, par amortissement d'une avance faite par la Région, à raison de 0 \$ 50 par mois, jusqu'à complet paiement du prix dudit récipient.

Nous ignorions le résultat de votre intervention en notre faveur ; mais un agent de la Région est venu, tout récemment, nous renouveler l'ordre de nous munir, coûte que coûte, de ces poubelles. avec menace de nous infliger une amende, en cas de non-achat.

Nous prosternant cent fois devant vous, nous vous prions d'avoir pitié de nous qui sommes pauvres, et d'obtenir, pour nous, l'autorisation de nous procurer, au lieu et place d'une poubelle Muraz, une touque de pétrole vide munie d'un couvercle en fer blanc. Cela serait-il possible ? Car nous ne savons où trouver l'argent destiné à l'acquisition d'une poubelle Muraz imposée par l'autorité supérieure.

Nous vous supplions de réserver une suite favorable à notre requête, et nous vous en serions infiniment reconnaissants.

*Suivent plusieurs signatures.*

---

Nouvelles brèves  
(*La Dépêche d'Indochine*, 1<sup>er</sup> février 1934)

Un 2<sup>e</sup> avis de M. Eutrope, préfet de la R.S.C., après avoir exposé de nouveau l'utilité des poubelles Muraz, rappelle au public que celles confectionnées par la maison Descours et Cabaud seraient seules admises.

Coûte que coûte, même en brimant une nombreuse catégorie d'indigènes des quartiers excentriques qui, par notre organe, a exprimé ses doléances, le Service d'hygiène tient à écouler les poubelles qui risqueraient de lui rester pour compte.

C'est évidemment son affaire, mais la suggestion de la M Eutrope invitant les groupements de petits compartiments à utiliser des poubelles collectives, etc., etc... (voir 2<sup>e</sup> avis distribué ces jours ci au public) n'est pas réalisable.

En effet, comment le Service d'hygiène peut-il supposer que plusieurs indigènes, occupant des compartiments contigus, arriveront à s'entendre pour utiliser une seule poubelle ?

Pourquoi ne pas accorder aux indigènes les facilités dont il fut fait état lors du conseil d'administration de la Région en sa séance du 21 décembre.

Au cours de cette séance, le préfet déclara que seraient acceptées les poubelles présentant les caractéristiques de la poubelle type Muraz à savoir tout récipient étanche muni d'un couvercle.

---

Nouvelles brèves  
(*La Dépêche d'Indochine*, 21 février 1934)

D'après des *On dit*, l'arrêté obligeant les occupants d'immeubles à se munir, par mesure d'hygiène, des poubelles Muraz serait inopérant, sans valeur.

En effet, le Conseil d'hygiène aurait dû être consulté, donner son avis et son approbation.

Il n'en est rien...

On aurait donc pris à tort un arrêté qui a fortement ému la population.

Il serait bon que l'on soit fixé sur ce point.

---

Nouvelles brèves  
(*La Dépêche d'Indochine*, 26 février 1934)

Un industriel de nos amis étudie en ce moment la fabrication en grande série des poubelles hygiéniques, mais très bon marché.

On parle d'un prix de rien du tout, quelque chose de donné pour ainsi dire, pour une marchandise de plus haute qualité, égalant sinon meilleure que les fameuses poubelles Muraz, qui ont fait couler tant d'encre.

Par une indiscretion, nous apprenons que ces poubelles porteront le nom d'une marque déjà célèbre dans les histoires municipales de Marcel Pagnol : « Système Topaze » tout court (Réclame gratuite). Les cabinets d'aisance pour atteindre l'aisance. On fait sauter les anses du panier.

Avis aux clients saïgonnais pour commencer !!!

---

Nouvelles brèves  
(*La Dépêche d'Indochine*, 26 septembre 1934)

C'est le docteur-vétérinaire Lebon qui va assumer la direction du Service de l'Hygiène, en remplacement du docteur Muraz qui part à la fin de cette semaine.

---

UN GROS EFFORT EST ACCOMPLI.  
(*Les Annales coloniales*, 31 janvier 1935)

Nous lisons dans l'*Opinion* (Saïgon, 18 janvier), sous ce titre :

Nous avons annoncé hier la construction d'une maternité dans l'enceinte de l'hôpital Grall et signalé le prochain départ du docteur Lalung-Bonnaire.

Le chef du Service de santé ne nous quittera pas avant six mois, mais on a déjà désigné pour lui succéder le docteur Levot, actuellement en service à Hué.

C'est sur la demande de son prédécesseur que le docteur Levot a été désigné, car c'est un vieux Cochinchinois qui a travaillé longtemps dans les différentes formations sanitaires de la colonie, notamment à Cantho et à l'hôpital indigène de Cholon sous les ordres du docteur Lalung-Bonnaire lui-même.

Outre la maternité, nous aurons cette année comme travaux neufs achevés ou en prévision : un pavillon destiné à la médecine générale (dont nous avons déjà parlé) qui est en finition à l'hôpital indigène de Cochinchine et un troisième pavillon de 100 lits qui complètera les pavillons anti-tuberculeux de ce même hôpital. Ce pavillon serait exclusivement réservé aux tuberculeux curables.

Les crédits de ces travaux sont prévus sur les fonds d'emprunt.

De faibles sommes sont prévues pour compléter les aménagements de l'hôpital de Choquan et 250.000 piastres seront destinées à Grall.

---

## L'ŒUVRE FRANÇAISE EN COCHINCHINE

M. JUSTIN GODART

visite les établissements sanitaires de Saïgon-Cholon

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1937)

Sous la conduite de M. le gouverneur de la Cochinchine, M. Justin Godard, accompagné de M<sup>me</sup> Godard, a visité hier, durant toute la journée, plusieurs hôpitaux et centres sanitaires de Saïgon-Cholon. On sait que M Justin Godard est un spécialiste averti des questions d'hygiène sanitaire et d'assistance sociale, et qu'il a occupé à ce titre, depuis de longues années, les plus hautes fonctions en France. Aussi est-ce avec un vif intérêt qu'il amorça hier sa documentation sur l'Indochine en matière d'assistance.

### À LA POLYCLINIQUE DE SAÏGON\*

La visite débuta hier matin à 8 h précises par la polyclinique de Saïgon. Le Dr Montel reçut le cortège officiel dans son bureau et donna à M. Godard quelques indications sur le fonctionnement général de cet établissement qui reçoit chaque jour la visite de plus de 2 000 malades, dont 200 à 300 sont, chaque jour, nouveaux.

M. Godard s'intéressa particulièrement au traitement de la lèpre par le bleu de méthylène et le distingué directeur de la polyclinique lui communiqua les dossiers de plusieurs lépreux ainsi traités. Puis ce fut la visite des différents services. Le docteur Brodeur fut présenté à M. Godard. Brève station au pavillon Hui-Bon-Hoa dont la mise en service aura lieu incessamment : ses 2 étages permettront de décongestionner la polyclinique ; celle-ci doit, d'ailleurs, être complètement reconstruite : elle adoptera la disposition en « u », classique et commode à la fois.

### À L'INSTITUT PROPHYLACTIQUE\*

L'Institut prophylactique, pour le traitement exclusif des vénériens, occupe un bâtiment autonome à côté de la polyclinique. Sous la direction du docteur Tung,

M. Godart visita longuement ce service qui peut être considéré comme un modèle du genre : 1.400 malades y défilent chaque jour.

Comme le docteur Tung le souligna, on y applique une formule qui donne au malade toute garantie au point de vue discrétion et indépendance ; aucune pression n'est exercée sur lui, il vient quand il veut, comme il peut. Le docteur Tung qui, en matière de prostitution, est partisan de la non réglementation se rencontra ici pleinement avec M. Godart qui est un « anti-règlementarionniste » convaincu. À la vue des couloirs et des escaliers encombrés de malades, M. Godart s'écria : « C'est la faillite de la réglementation ! »

Service médical de dépistage des vénériens, services de traitement, laboratoires de traitement, laboratoires, tout fut visité en détail par M. Godart qui semble enchanté sa visite.

Le mot de la fin fut donné par le docteur Tung : « Chaque consultation, soins et médicaments compris, revient à 0 p.13 ». Il est impossible de dire mieux.

#### À LA CROIX-ROUGE

À la Croix Rouge, où le cortège se dirige aussitôt, le Dr Breuil, médecin de la Marine, directeur « spirituel » de l'établissement, la Sœur Sempé, animatrice, et « directrice technique », plusieurs dames de la Croix-Rouge — M<sup>me</sup> la générale Condry, M<sup>me</sup> Deverre — sont présentes à M. Godart.

Sœur Sempé donne toutes explications sur le fonctionnement de l'établissement. Elle évoque la question du contrôle extérieur par des infirmières visiteuses qui se rendent au domicile des malades : c'est une initiative toute récente qui vaut d'être encouragée.

#### AU DISPENSAIRE JEAN KRAUTHEIMER

M. [Jean] Mazet, l'actif et dévoué président de l'A.M.A.S. de Saïgon-Cholon, reçoit ses hôtes. M. Godart, auquel il a été présenté, se fait expliquer le caractère spécial de cette œuvre sanitaire consacrée essentiellement au dépistage des tuberculeux contagieux et hospitalisables. M. Pagès souligne que le dispensaire Krautheimer est de création toute récente ; il faut lui faire confiance pour le voir se développer et prendre l'importance qui lui revient.

M. Godart évoque quelques souvenirs de la guerre, des centaines de milliers de tuberculeux du front qu'il fit admettre dans des établissements sanitaires pendant plusieurs mois et qui apprirent ainsi à se soigner.

Ici, comme dans tous les établissements qu'il visitera dans la journée, c'est la même doléance qui revient comme un leit motiv : « Nous n'avons pas assez de crédits, il faut attendre, faire du provisoire ; plus tard peut-être. » M. Godart fait remarquer que même en France, l'œuvre sanitaire réalisée n'est pas parfaite : « Il faut pour cela des infirmières cantonales dont chacune disposera d'une petite 5 C. V et qui, circulant inlassablement, seront comme les globales blancs de la France. »

Espérons qu'on pourra mettre sur pied une organisation semblable en Cochinchine où [de larges espaces échappent à l'œuvre de bonté réalisée ici par la France.](#)

#### À LA POLYCLINIQUE DE CHOLON

La Polyclinique de Cholon vient de sortir des limbes, grâce à M. Mazet. L'établissement est exigü, mais le docteur Pradal, qui le dirige, sait utiliser au mieux les faibles ressources et le matériel restreint dont il dispose. Pas un centimètre carré n'est perdu. Il est amusant de voir de petits Annamites et Chinois, en files bien sages, qui attendent chacun leur tour de passer dans le fauteuil haut perché du service dentaire. Aucun ne pleure. Des infirmières jeunes, gaies, pleines d'ardeur et de dévouement.

Excellente impression.

#### [À L'HÔPITAL LALUNG-BONNAIRE\\*](#)

Le grand hôpital de Cholon est la dernière station visitée dans matinée. Le Dr Fabry médecin-chef, fait les honneurs de son établissement. Longues stations aux services de chirurgie où le docteur Roton, toujours sur la brèche — il avoue avoir fait quelque 1.500 interventions au cours de 1936 — donne à M. Godart, vivement intéressé, de longues explications. Présentations de différents malades. Le Dr Roton demande à M. Godart si on ne pourrait pas lui accorder plusieurs dames-visiteuses-infirmières qui sauraient préparer les malades à la veille d'être opérées, leur remonter le moral et, en même temps, donner des soins réguliers et compétents aux hospitalisées. Il semble que de telles auxiliaires soient assez difficiles à trouver. Peut-être en créant un cadre spécial, comme le suggère le docteur Malpart.

Halte aux cuisines où M<sup>me</sup> Godart goûte le menu, ma foi fort appétissant, réservé aux indigents.

#### 120 LITS POUR TUBERCULEUX POUR 5 MILLIONS D'HABITANTS

Le service des tuberculeux à l'hôpital Lalung-Bonnaire a 120 lits, dont 40 payants. C'est l'unique hôpital pour tuberculeux dans la Cochinchine ! 120 lits pour environ 500.000 tuberculeux hospitalisables ! C'est vraiment peu.

Ici comme ailleurs, et plus qu'ailleurs, le manque de place se fait sentir, on place deux malades dans un seul lit et malgré cela, l'établissement est trop petit.

Un nouveau pavillon va être aménagé sous peu : il a deux étages. Mais sera-ce suffisant ?

#### À L'HÔPITAL DROUHET\*

Avec la cohue, l'encombrement qui sévissent à Lalung-Bonnaire et dans les polycliniques, l'hôpital Drouhet — centre anticancéreux — offre un contraste frappant.

Couloirs vides, silence absolu. Il s'en dégage une impression de tristesse. Pourtant; des pavillons coquets s'élèvent au centre de pelouses verdoyantes. Mais à l'intérieur, on se sent en quelque sorte figé.

Le docteur Dartiguenave, médecin-chef de l'hôpital, nous fait circuler à travers ses services Quelques minutes d'arrêt au service de radiumthérapie et de radiothérapie profonde, unique à Saïgon et qui traite régulièrement des malades venus de toute la Cochinchine, et même de l'étranger ; des résultats magnifiques sont enregistrés et viennent récompenser les praticiens de leur dévouement inlassable.

#### À LA MATERNITÉ INDIGÈNE\*

La maternité indigène se trouve à quelques mètres de l'hôpital Drouhet. M<sup>me</sup> la doctoresse Eliche, qui le dirige avec une compétence éprouvée et une activité incroyable, accueille M Godart sur le perron.

Avec une belle franchise — l'art de tout dire en l'accommodant d'un sourire —, la dévouée doctoresse se plaint amèrement de l'insuffisance des moyens dont elle dispose : « Pour 170 malades, j'ai 120 lits. Mon personnel est insuffisant. J'essaie de m'organiser comme je peux, avec les moyens du bord. » Évidemment, tous les établissements sanitaires en sont là.

Quelques chiffres éloquents : la maternité a enregistré 3.400 entrées en 1935. Il y a eu près de 3.000 naissances. Ce sont les chiffres des plus grands services parisiens.

#### À L'HÔPITAL DE CHOQUAN

Brève visite à l'hôpital de Choquan, dirigé par le médecin commandant Buis. M. Godart visite successivement les salles d'hospitalisation des militaires, des prisonniers, pavillons des contagieux.

#### À L'HÔPITAL GRALL\*



La « promenade » se termine, comme il se doit, par la visite de l'hôpital Grall. Le médecin-chef Peyre, le Dr Sollier, le nouveau chirurgien de l'établissement, accueillent M. Godart. Après un rapide coup d'œil au service de radiographie, dirigé par le docteur Grall, le docteur Peyre dirige ses hôtes vers la maternité, bâtiment récemment reconstruit.

Tout est net, propre, impeccable: une certaine élégance moderne s'en dégage. Visite des salles d'opérations, puis des différents pavillons où plusieurs malades sont présentés à M. Godard, notamment noire confrère Neumann, directeur de la « Presse indochinoise », qui sera bientôt sur pied. Courte incursion dans les laboratoires et dans la partie des vieux bâtiments où l'on voit notamment l'arceau rappelant que l'hôpital Grall date de.. 1863. C'était à cet époque la citadelle.

Ainsi s'achève sut une note historique la journée de visites de M. Justin Godard.

#### PAS ASSEZ DE CRÉDITS

Nous l'avons signalé au cours de cet article : c'est la note dominante qui se dégage de cette « tournée ». Mais, comme le souligne M. le gouverneur Pagès, il n'est pas possible de faire plus, avec les budgets actuels : il faut espérer que le redressement de l'économie générale cochinchinoise permettra de consacrer aux dépenses sanitaires et d'assistance sociale des sommes sensiblement plus élevées.

#### JE SUIS EXTRÊMEMENT SATISFAIT

Nous avons profité des quelques minutes qui précèdent la dislocation du cortège pour demander à M. Justin Godard quelle impression d'ensemble il retirait de ces visites.

— Excellente, m'a répondu M. Godard, je suis extrêmement satisfait de ce que j'ai vu. J'ai pu constater qu'en dépit de moyens limités, les moyens du bord dont parlait M<sup>me</sup> Eliche, l'effort réalisé ici est remarquable. On a su donner le maximum.

Vous pouvez en croire ma vieille expérience car j'ai fait construire quelque 4000 hôpitaux. J'ai eu sous mes ordres pendant la guerre 20.000 médecins. Je crois donc pouvoir affirmer que l'œuvre réalisée ici fait honneur à la France. »

---

#### Assistance médicale (*La Dépêche d'Indochine*, 9 avril 1937)

M. le Dr Fourneyron, médecin de 1<sup>re</sup> classe de l'Assistance, en service à l'hôpital Lalung-Bonnaire, est désigné pour assurer le service médical de la province de Mytho, en remplacement de M. le Dr Piloz, médecin de même classe, en instance de départ en congé.

---

#### ASSISTANCE MÉDICALE (*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 14 avril 1938)

Par arrêtés du Gouverneur de la Cochinchine, en date du 26 mars 1938 :

M. le Dr Piloz, médecin principal de 2<sup>e</sup> classe de l'Assistance médicale, de retour de congé et maintenu en Cochinchine, est désigné pour assurer, dans les conditions de l'arrêté du 25 février 1935, les services ci-dessous énumérés, en remplacement de M. le Dr Bourgin, médecin principal de 1<sup>re</sup> classe, appelé à d'autres fonctions :

- 1° service médical des écoles de Saïgon,
- 2° service médical des immigrants asiatiques,

3° service des arraisonnements à Saïgon.

---

Désignations  
(*La Dépêche d'Indochine*, 30 juin 1938)

M. le Dr Courdurier, médecin lieutenant hors cadres, en service à Poulo Condore, est désigné pour assurer, dans les conditions de l'arrêté du 25 février 1935 susvisé les services ci dessus énumérés, en remplacement de M. le Dr Piloz, médecin principal de 2<sup>e</sup> cl. de l'Assistance, appelé à une autre destination :

- 1° service médical des écoles de Saïgon,
  - 2° service médical des immigrants asiatiques,
  - 3° service des arraisonnements à Saïgon.
- 

ASSISTANCE MÉDICALE  
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 15 juillet 1938)

Par arrêtés du Gouverneur de la Cochinchine, en date du 23 juin 1938.

M. le Dr Piloz, médecin principal de 2<sup>e</sup> classe de l'Assistance, chargé du service médical des écoles de la ville de Saïgon, des Immigrants et des arraisonnements à Saïgon, est désigné pour assurer le service médical de la province de Chaudoc, en remplacement du Dr Leca, médecin de 3<sup>e</sup> classe de l'Assistance, parti en congé.

M. le Dr Guérin, médecin-lieutenant, nouvellement mis hors cadres, est désigné pour assurer le service médical des îles et du Pénitencier de Poulo-Condore, en remplacement de M. le Dr Courdurier, médecin-lieutenant hors cadres, appelé à une autre destination.

M. le Dr Courdurier, médecin-lieutenant hors cadres, en service à Poulo-Condore, est désigné pour assurer, dans les conditions de l'arrêté du 25 février 1935, les services ci-dessous énumérés, en remplacement de M. le Dr Filoz, médecin principal de 2<sup>e</sup> classe de l'Assistance, appelé à une autre destination :

- 1° Service médical des École de Saïgon ;
  - 2° Service médical des immigrants asiatiques;
  - 3° Service des arraisonnements à Saïgon.
- 

ASSISTANCE MÉDICALE  
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 25 août 1938)

5 août 1938.

Un congé administratif de six mois, à solde entière de présence, est accordé à M. le docteur Lavau, médecin-inspecteur de l'Assistance médicale en Cochinchine, pour Paris (Seine).

10 août 1938.

M. le Dr Piloz, médecin principal de 2<sup>e</sup> classe de l'Assistance, en service à Chaudoc, est désigné pour assurer le service médical de la province de Cantho, en remplacement de M. le Dr Lavau, médecin-inspecteur, en instance de départ en congé.

M. le Dr Servain, médecin de 1<sup>re</sup> classe de l'Assistance, en service à Sadec, est désigné pour assurer le service médical de la province de Chaudoc, en remplacement de M. le Dr Piloz, appelé à une autre destination.

---

## COCHINCHINE

---

### SAIGON

S. M. l'impératrice a visité les œuvres d'assistance sociale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 février 1939)

À la veille de son départ de Saïgon, S. M. l'impératrice d'Annam a tenu à visiter encore quelques-unes de nos œuvres d'assistance sociale.

S. M. Nam-Phuong a quitté le palais du boulevard Norodôm, à 9 heures du matin, accompagnée de madame Rivoal, de la baronne Didelot et de MM. Esquivillon, Marquis, Nguyen tien Lang, Bicaïl.

M. Denis Le phat-An devait se joindre, un peu plus tard, au petit groupe précité.

La tournée commença par la maternité de Cholon\* où S. M. Nam-Phuong fut reçue par la doctoresse Eliche, ainsi que par les docteurs Levot, Fabry et par M. Mazet.

Au cours de la visite, l'Impératrice remarqua que toutes les places étaient occupées. On lui fit remarquer qu'une nouvelle maternité sera construite d'ici peu qui aura deux fois plus de lits que celle existant aujourd'hui.

De la maternité, le petit groupe s'en fut au pavillon des consultations pré et post-natales, que dirige la doctoresse Henriette Bui<sup>9</sup>.

En quittant cet établissement, une fillette offrit une magnifique gerbe de fleurs à l'Impératrice, geste dont elle fut très touchée.

L'Impératrice devait se rendre ensuite à la crèche de Govap.

À sa descente d'automobile, elle fut reçue par la Sœur Binh, Supérieure des Amantes de la Croix, ordre qui se trouve à Choquan. La Supérieure générale des Amantes de la Croix est, signalons-le en passant, une parente de la famille royale.

S. M. Nam-Phuong, accompagnée de M<sup>me</sup> et M. Berland, visita en détail l'établissement. Elle s'intéressa aux travaux effectués par les enfants abandonnés que l'œuvre recueille et élève.

M. Esquivillon fit remarquer à l'illustre visiteuse que, grâce à l'A.M.A.S., les locaux de la crèche le Govap pourront être agrandis et contenir 120 pupilles.

Après Govap, l'Impératrice devait se rendre à Thuduc pour y visiter le groupe des maisons de charité de Thuduc.

On commença par la Maison de relèvement de la jeune fille où Sœur Durand fit visiter tous les locaux.

Cette maison de relèvement est trop étroite, à l'heure actuelle, et l'A.M.A.S. a décidé de la faire agrandir.

L'impératrice s'intéressa vivement à l'organisation du travail et visita les ateliers, avant de passer chez les vieillards où l'on devait lui montrer une vieille femme âgée de 103 ans ! assise dans un fauteuil, tout comme une bonne vieille centenaire de chez nous.

La tournée se termina par la visite de la pouponnière de l'hôpital de Giadinh.

Le Dr Bourgin, médecin-chef de l'hôpital, reçut l'Impératrice et lui fit visiter la crèche-garderie annexée à l'hôpital, ce qui l'intéressa vivement.

À la fin de matinée, de retour au palais du boulevard Norodom, S. M. Nam-Phuong déclara aux personnes de sa suite que cette visite avait été extrêmement intéressante. Elle félicita vivement M. Esquivillon pour les efforts réellement remarquables réalisés, en Cochinchine, dans le domaine de l'assistance sociale.

---

<sup>9</sup> Fille de Bui Quang Chieû et première femme médecin vietnamienne.

AU CONSEIL COLONIAL  
Le tarif excessif de l'hôpital Grall  
Des sœurs de charité pour l'asile de Biên-Hoà  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 novembre 1939)

La séance d'hier soir a été consacrée à la continuation de l'examen du budget des dépenses.

Séance calme.

Deux interventions intéressantes. D'abord celle de M. Arborati, reprise par M<sup>e</sup> Lalung-Bonnaire, au sujet des tarifs excessifs pratiqués par l'hôpital Grall, ensuite celle de M. Tran-van-Kha, très sage et opportune, demandant au Gouvernement quatre Sœurs de charité au moins pour l'asile des aliénés de Biên-Hoà.

En ce qui concerne l'Hôpital Grall, il n'était pas inutile que l'on en parlât, notamment pour signaler les tarifs excessifs qui y sont pratiqués à la suite d'une majoration relativement récente des anciens tarifs.

Ces derniers n'étaient pas exagérés et nombreux étaient alors ceux qui, n'ayant pas la chance d'être fonctionnaires, pouvaient se faire hospitaliser et suivre le traitement nécessité par leur état sans être astreints à des sacrifices pécuniaires au-dessus de leurs moyens.

Un fait demeure — et M. Arborati, soutenu par le talent oratoire de M<sup>e</sup> Lalung Bonnaire, l'a justement souligné, le tarif actuellement en vigueur ne correspond pas au minimum de confort que sont en droit d'exiger les hospitalisés payants. La chose est d'autant plus invraisemblable que l'Hôpital Grall est à la charge du budget local. Or le Conseil Colonial, émanation de la population française pour une moitié de sa représentation, a tout simplement été mis devant le fait accompli en ce qui concerne la majoration des anciens tarifs !

L'intervention de M. le conseiller Tran-van Kha mérite également d'être retenue. Qui a visité l'asile d'aliénés de Biên-Hoà a pu se rendre compte que dans cet établissement sont internés et soignés les pires déchets de l'humanité. Perdre un bras, une jambe, un œil ou les deux, l'appétit ou le sommeil, c'est terrible, certes. Mais eux, fous, ont tout perdu avec leur raison.

L'aveugle soupçonne la lumière du jour. Il la devine; autour de lui elle le baigne de chaleur. Le fou, ses yeux hagards grand ouverts face aux radieux soleil qui est toute notre joie de vivre, patauge toujours dans la même obscure détresse.

C'est pour ces pitoyables épaves de la raison que M. Kha a demandé quatre Sœurs de charité. Cornettes blanches, mouettes consolatrices venues des rivages de France, que n'a-t-on pas songé plus tôt à faire appel à votre dévouement pour servir de guide dans le grand trou d'ombre qu'est devenue leur vie à ceux qui ont tout perdu !

La séance

Le Gouverneur de la Cochinchine occupé s'est fait excuser.

Aussitôt la séance ouverte, M. Franchini ayant demandé au Gouvernement ce qu'il compte faire pour les élèves de nos écoles françaises dont les pères sont mobilisés, M. le Commissaire du Gouvernement répond qu'il signalera la chose à M. le proviseur du Lycée Chasseloup-Laubat

Au chapitre de la Santé, M. Loc ayant demandé quelques renseignements sur le mode de recrutement des infirmiers et sages-femmes indigènes, M. le chef du service de santé lui précise que le certificat d'études primaires est exigé. Les intéressés font un stage de deux ans à l'hôpital Lalung-Bonnaire, puis sont nommés. Il ajoute que les infirmiers n'ont pas de cadre, mais il y a un projet en cours.

On attend à ce sujet une décision du Gouvernement général. Quant aux sages-femmes, elles sont astreintes à un stage de deux ans à la Maternité de Cholon

M. Loc dépose une motion tendant à la création d'un cadre secondaire pour les infirmiers.

Cette motion est appuyée à l'unanimité.

À l'article du personnel du Service de Santé, M. le docteur Levot déclare qu'il a réalisé une économie de 16.000 p. du fait de la suppression du recrutement des médecins stagiaires.

#### Les infirmières françaises de l'hôpital Grall\* Le tarif excessif et le confort relatif de l'hôpital Grall Manque d'infirmières

##### Des infirmières pour les femmes

M. Nhuân, reprenant l'idée de la création d'un cadre secondaire d'infirmiers indigènes, demande qu'on institue des cours infirmières car dans les hôpitaux de province, il est choquant que des femmes malades soient soignées par des infirmiers.

Le Chef du Service de Santé lui répond qu'une école d'infirmières fonctionne déjà à Hanoï et qu'il est prêt à donner des infirmières pour les hôpitaux de province si on le lui demande. Il ajoute que c'est là une question à débattre au Grand Conseil.

M. Nhuan déplore que les infirmiers indigènes soient si mal payés qu'une désaffection progressive éloigne les jeunes gens de cette profession qui demande plus de peine que les autres professions administratives.

##### Cancer oratoire

M. Tran-quang-An, qui se réclame à chaque instant de parler en connaissance de cause, qu'il s'agisse de la prison ou de l'asile de Biênhoà, demande au Chef de service de l'éclairer sur l'importance des entrées et sorties et des guérisons enregistrées à l'hôpital anti-cancéreux Drouet.

Son voisin, M. Chi, exaspéré, demande au docteur Levot de lui dire s'il existe une section spéciale pour traiter le cancer oratoire (sic)(Rires dans la salle).

##### Des Sœurs de charité pour les aliénés de Biênhoà\*

Abordant la discussion des crédits offerts à l'hôpital psychiatrique de Biênhoà, M. Kha demande avec des accents émouvants que l'on dote l'asile qui compte 800 malades de Sœurs de charité.

L'assemblée donne son adhésion à ce vœu et les crédits nécessaires sont inscrits à cet effet.

M. Kha demande ensuite que l'on s'occupe des enfants lépreux. Il demande enfin que les Polycliniques de Saigon soient ouvertes à tous les indigents sans qu'un séjour soit exigé. Ce à quoi M. Seurin répond que la municipalité délivre toujours le certificat d'indigence.

##### L'hôpital Lalung-Bonnaire\*

M. Nhuan se plaint de l'état de vétusté de l'hôpital Lalung-Bonnaire qui, dit-il, est très mal entretenu et demande une inscription de crédits d'entretien de 15.000 p. au lieu de 7.000 p. Il demande également que soit créé, à défaut d'un hôpital pour enfants trop onéreux, un Service spécial pour enfants dans l'hôpital même. Il propose à cet effet l'école attenante à l'hôpital Drouhet.

M<sup>e</sup> Lalung Bonnaire demande de poursuivre les efforts à l'hôpital Drouhet en faveur des cancéreux. Il est d'avis d'aménager l'école proposée par M. Nhuan en hôpital pour enfants, car il ne faut pas s'illusionner, un hôpital de ce genre coûterait de 6 à 700.000 p. Le chef de Service de Santé dit qu'il sera prudent de ne demander au

gouvernement général qu'un service d'enfants, ce qui sera déjà assez onéreux car il faut une infirmière pour 9 enfants.

---

Désignations — Mutations  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juin 1941)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 24 mai 1941 :

M. le docteur Gautron, médecin colonel des troupes coloniales, en service hors cadres à l'hôpital Grall à Saïgon, est maintenu dans la position d'activité hors cadres à la disposition du Gouverneur de Cochinchine pour remplir les fonctions de directeur local de la Santé de ce pays, au départ en retraite de M. le médecin inspecteur de l'Assistance Levot.

M. le médecin colonel Gautron aura droit, pour compter du jour de sa prise effective de service à la Direction locale de la Santé en Cochinchine, à l'indemnité annuelle de mille cinq piastres (1.500 p.) prévue à l'arrêté du 28 décembre 1934 pour frais de représentation et de tournées.

---

Décès  
(*L'Écho annamite*, 22 octobre 1941)

Nous apprenons avec peine les décès de M. Paul Levot, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur\*, médecin inspecteur de l'assistance médicale en retraite, ancien directeur local de la Santé de Cochinchine, mort à l'hôpital Grall, le 20 octobre 1941, à vingt-trois heures et trente-cinq minutes, dont les obsèques ont été célébrées le mercredi 22 courant, à sept heures du matin.

---

Les obsèques du docteur Levot  
(*La Dépêche d'Indochine*, 23 octobre 1941, p. 2)

C'est hier matin, en présence d'une foule particulièrement dense d'amis, de connaissances et de collègues du défunt, qu'ont eu lieu les obsèques du regretté Dr Paul Levot, ancien directeur du Service local de l'Assistance médicale.

La levée du corps eut lieu à 7 h. précises à la morgue de l'hôpital Grall. Le cercueil fut d'abord amené à la chapelle de l'établissement où eut lieu l'office religieux suivi de l'absoute.

Après quoi le cortège se forma pour gagner le cimetière, précédé de nombreux poussettes portant des couronnes.

Les cordons du poêle étaient tenus d'un côté par le Gouverneur de la Cochinchine et le Médecin-Général Botreau-Roussel ; de l'autre par le Médecin-Colonel Gautron et Me Cavillon.

Parmi les personnalités qui avaient tenu à accompagner le regretté disparu au champ de l'éternel repos, on pouvait remarquer :

MM. Bussière Maire de la Ville, le Premier Président Boyer, Esquivillon Inspecteur du Travail, Lafrique Procureur Général, Ballous, Fabiani, Goutès, Rochet, Rougny, Guillemet, Brasey, Tran-van-Kha, les Colonels Testes et Guédéon, le Commandant de Gendarmerie Fribourg-Eynard, les Commandants Testes et Planchard, le lieutenant Portanier, les Docteurs Roques, Labernadie, Chef du Service de la Santé Militaire, Alain,

Woithelet, Carboni, Dauphin, Deverney, Poudeyroux, M<sup>me</sup> Thévenin, Fabry, Roton, Gaillard, Pradal, Eliche, Tran-quang-Dê, Nguyễn-van-Tang, Havan Baptiste, Montel, Denier, Pugnaire, les Médecins Dinh, Qua, Phung, Loi, Tu, etc., etc.

Au cimetière, une fois que les dernières prières eurent été dites par le R.P. Escalère, le Gouverneur de la Cochinchine prononça le discours que voici :

### Discours prononcé par M. le Gouverneur de la Cochinchine

Ce n'est pas sans une profonde tristesse que la Cochinchine entière voit disparaître, à quelques jours de distance, deux de ses meilleurs serviteurs, deux des meilleurs ouvriers de la cause française en ce pays : M. Reich, le bâtisseur de ponts de l'Indochine, et le Docteur Levot, Inspecteur de l'Assistance Médicale qui exerçait, il y a encore quelques mois, les délicates fonctions de Directeur local de la Santé.

Au moment où l'âge de la retraite ayant sonné, le Docteur Levot se préparait à regagner sa chère Bretagne, aller embrasser son fils aîné, combattant de la dernière guerre, l'impitoyable maladie dont il était atteint et dont il savait lui-même la gravité l'a terrassé.

Si la douce consolation de revoir son clocher breton et sa famille lui a été refusée, du moins a-t-il eu la satisfaction grande d'avoir accompli sa tâche jusqu'au bout, de l'avoir bien accomplie et de laisser à ses chefs, ses collaborateurs et à tous ceux qui l'avaient approché, le souvenir d'un chef de haute moralité, de grande conscience, d'un désintéressement absolu, et d'un ami sûr et loyal.

Sa carrière, comme sa vie, fut entièrement consacrée à l'accomplissement de son devoir, avec lequel il ne transigerait jamais, dût-il, en pâtir.

C'est la foi profonde qu'il avait dans l'utilité et dans la beauté de sa mission de médecin de l'Assistance, son dévouement aux malades et singulièrement aux plus malheureux et aux plus déshérités, qui lui ont valu, dans tous les postes où son activité s'est exercée, l'estime et la confiance de tous.

En 1914,, au Tonkin, à Thai Binh, où, pour la première fois, il dirige une formation médicale importante, le Gouverneur Général Van Vollenhoven, qui s'y connaissait en hommes, lui accorde un témoignage de satisfaction, frappé qu'il est de la bonne tenue de l'établissement qu'il dirige et des résultats qu'il obtient.

Peu après, il est mobilisé comme médecin militaire et fait toute la campagne de France. De retour en Indochine, après la guerre, il est appelé à diriger la lutte contre la maladie et la mort : à Cholon, à Bentre, à Mytho notamment, ses qualités d'organisateur, de médecin et d'homme se confirment. Les notes qui lui sont données tant par les chefs de province que par ses pairs, sont unanimement élogieuses et lui valent un avancement rapide et, quelque temps après, sa croix de la Légion d'honneur.

Personnellement, j'ai pu apprécié, alors qu'il exerçait les fonctions de Directeur local de la Santé en Cochinchine, sa collaboration loyale et dévouée, l'amour qu'il avait de son métier, son désir toujours ardent d'étendre l'action de son service, aussi bien par le perfectionnement et le rajeunissement de l'outillage médical, que par l'aménagement, l'agrandissement des formations hospitalières et la création d'infirmiers, d'hôpitaux et de maternités. Dans cette tâche passionnante mais souvent ingrate, le Docteur Levot ne s'est jamais découragé. Sa ferme volonté, ainsi que ses qualités de cœur, l'ont toujours soutenu et lui ont permis de réaliser une œuvre féconde.

Je tiens, au nom du Gouvernement, à rendre ici un public hommage à ce bon serviteur du pays. Puisse la pensée que si l'homme part, l'œuvre et son souvenir demeure, atténuer quelque peu la profonde douleur de ses fils, de ses parents et de ses nombreux amis.

Le médecin-général Botreau-Roussel prit ensuite la parole et en ces termes :

## Discours du Médecin Général Botreau-Roussel

Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames, Messieurs,  
Mes chers confrères,

Il y a des hommes, doués cependant d'une forte personnalité, qui ont une telle modestie jointe à un sentiment si élevé du devoir que leur vie entière se déroule sans à-coup, mais sans grand éclat. Seuls ceux qui ont le bonheur de les approcher et de mériter leur amitié savent ce que ces vies d'apparence si simples, toutes en demi teintes, cachent de renoncement librement consenti, de labeur forcené et de profond désintéressement.

Paul Levot, que nous pleurons aujourd'hui, était une de ces natures exceptionnelles que je vais essayer de vous dévoiler.

Il naquit le 20 Mai 1885 à Plabennec, un petit village du Finistère où son père exerçait la médecine.

Les jeunes médecins qui s'installent aujourd'hui à la campagne ne peuvent même plus se douter de la rude vie que menaient nos pères établis à la campagne voilà plus d'un demi-siècle. C'était à cheval, la trousse dans les fontes de la selle, le forceps dans une sacoche, que, botté, de jour ou de nuit, parfois sous la tempête et le froid, par des sentiers impossibles, le médecin se rendait auprès des misères qu'il avait à soulager.

Il n'était pas question d'acquérir de la fortune, ni même de l'aisance dans ce sacerdoce. Le devoir accompli et le bien répandu par le médecin autour de lui était sa seule récompense.

C'est à cette rude école que Paul Levot a été élevé, et quand, après de brillantes études classiques au Collège Saint-Charles de Brest, il a choisi la médecine, il savait à quoi il s'engageait. Dès le début de ses études, il a pensé à la vie coloniale puisqu'il les a commencées à l'École de Médecine annexe de Brest. Il les a terminées à Paris sans cependant renoncer à cette vocation coloniale puisqu'il y obtint le diplôme de l'Institut de Médecine Coloniale.

Après deux ans de service militaire au 4<sup>e</sup> Zouaves, il entre en effet dans l'Assistance Médicale en 1912.

Il débute d'abord dans les postes du Haut Tonkin : Sonla, Laokay, mais dès 1914, nous le trouvons en Cochinchine où se déroulera toute sa carrière.

Il est à Cholon quand éclate la guerre de 1914. Mobilisé comme Médecin auxiliaire à l'Hôpital Colonial de Saïgon, il part en France en 1918 avec le 18<sup>e</sup> Bataillon Indochinois. Il est promu Médecin aide-major et sert successivement au 73<sup>e</sup> Bataillon Sénégalais, puis au 13<sup>e</sup> Bataillon Indochinois. Démobilisé en 1919, il revient en Cochinchine où nous le retrouvons à Cholon, à Mytho, à Tanan, à Cantho, à Travinh, à Vinhlong en même temps qu'il franchissait tous les échelons de la hiérarchie pour devenir Médecin Inspecteur et Médecin Capitaine de réserve en 1931.

C'est à ce moment qu'au retour d'un de ses rares congés passés en France qu'il sert pendant quelques mois à l'hôpital de Hué, mais il ne tarde pas à revenir en Cochinchine comme Médecin Chef de l'Hôpital Indigène de Cholon avant d'être appelé, en 1935, à succéder à Lalung-Bonnaire comme Directeur local de la Santé, poste qu'il a occupé jusqu'à ces mois derniers et où il a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur en 1936. Ce bref résumé de sa carrière administrative aboutissant au plus haut grade et à la plus haute fonction qu'il ait pu ambitionner, ne peut cependant donner qu'une idée très imparfaite des qualités du Médecin Inspecteur Levot.

Monsieur le Gouverneur de la Cochinchine et moi-même, nous savons quel grand administrateur, quel hygiéniste distingué et quel collaborateur dévoué nous avons perdu quand l'âge inexorable de la retraite nous a privé, il y a quelques semaines, de ses



services. Tous ceux qui l'ont approché dans ces hautes fonctions ont gardé le souvenir de l'homme affable qui paraissait ne jamais être dérangé par une visite ou par une sollicitation et qui s'efforçait de faire aboutir rapidement les décisions prises.

Mais pour avoir une juste idée de la valeur morale de Paul Levot, il faut se rapporter aux années qu'il a vécues en province comme Médecin de l'Assistance. Tous ceux qui l'ont noté sont unanimes à louer sa valeur professionnelle, ses qualités de bon praticien lui permettant, quoique Médecin, de faire toute la chirurgie courante, mais surtout son profond désintéressement. [Jamais la question de clientèle ne s'est posée pour Levot. Tout le monde était soigné gratuitement et avec le même dévouement.](#) Aussi je n'ai pas besoin de vous dire quel agent de propagande français il a été auprès des Annamites et combien il a été utile auprès de ces âmes simples.

Il est une légende qu'il faut détruire. C'est celle qui prétend que les médecins jouissent du privilège de ne jamais se rendre compte de leur état de santé et d'avoir toujours un pronostic des plus optimistes quand il s'agit d'eux-mêmes. En réalité, le médecin, toujours habitué à soulager des misères et à en recevoir les confidences, a une grande pudeur de ses propres maux et les cache jalousement. Cela ne veut pas dire qu'il les ignore. Il y a, il faut l'avouer, un certain héroïsme à cacher son mal pendant qu'on soulage celui de son prochain, et cet héroïsme n'a pas manqué à Levot.

Depuis 1936, il connaissait le mal qui devait l'emporter, il savait qu'il était inexorable, il en suivait lui-même les progrès par des analyses répétées et cela tout en assurant son service sans la moindre défaillance, sans écourter la moindre inspection.

À peine pouvait-on s'apercevoir qu'il suivait un régime : c'était, prétendait-il, pour garder la ligne. Mais sous ces dehors insouciant, que d'inquiétudes — non pour lui, Levot, comme beaucoup de médecins, était un sage, et le sacrifice de sa vie était consenti depuis longtemps — mais pour ses fils, l'aîné mobilisé dans l'Infanterie Coloniale, devenu Sergent mais dont l'avenir n'était pas encore assuré, mais surtout son dernier-né, le préféré, qui avait encore de longues années d'études à accomplir. Pour eux, il se soignait, il aurait voulu, au prix de toutes les douleurs, de toutes les privations, se prolonger assez pour les voir installés dans la vie.

Cette consolation ultime vous aura été refusée, mon cher Levot, mais vous pouvez dormir en paix La terre de Cochinchine à qui vous avez consacré toute votre vie d'homme vous sera légère, et l'exemple que vous léguerez à vos fils vous est un sûr garant qu'ils suivront la voie que vous leur avez tracée.

\*  
\*      \*

Ce fut ensuite l'ultime défilé devant les restes mortels de celui qui fut, sa vie durant, un grand serviteur de la France aux colonies, puis chacun s'en fut l'âme endeuillée.

Une fois de plus, nous présentons à tous ceux que ce deuil affecte nos condoléances attristées.

---

Aux obsèques du docteur Levot  
(*L'Écho annamite*, 24 octobre 1941, p. 2)

Nous avons annoncé, dans notre précédente édition, le décès du docteur Levot, ancien directeur local de la santé.

Au cimetière, M. Rivoal, gouverneur de la Cochinchine, a prononcé l'éloge du défunt, dans des termes qu'approuveront tous ceux qui ont eu l'honneur de connaître ce médecin si actif, consciencieux et dévoué !

Voici l'allocution dont il s'agit :

« Ce n'est pas sans une profonde tristesse que la Cochinchine entière voit disparaître, à quelques jours de distance, deux de ses meilleurs serviteurs, deux des meilleurs ouvriers de la cause française en ce pays : M. Reich, le bâtisseur de ponts de l'Indochine, et le docteur Levot, inspecteur de l'Assistance médicale, qui exerçait, il y a encore quelques mois, les délicates fonctions de Directeur local de la Santé.

Au moment où, l'âge de la retraite ayant sonné, le docteur Levot se préparait à regagner sa chère Bretagne, à aller embrasser son fils aîné, combattant de la dernière guerre, l'impitoyable maladie, dont il était atteint et dont il savait lui même la gravité, l'a terrassé.

Si la douce consolation de revoir son clocher breton et sa famille lui a été refusée, du moins a-t-il eu la satisfaction grande d'avoir accompli sa tâche jusqu'au bout, de l'avoir bien accomplie et de laisser à ses chefs, à ses collaborateurs et à tous ceux qui l'avaient approché, le souvenir d'un chef de haute moralité, de grande conscience, d'un désintéressement absolu, et d'un ami sûr et loyal.

Sa carrière, comme sa vie, fut entièrement consacrée à l'accomplissement de son devoir. avec lequel il ne transigeait jamais, dût-il en pâtir.

C'est la foi profonde qu'il avait dans l'utilité et dans la beauté de sa mission de médecin de l'Assistance, son dévouement aux maladies, et singulièrement aux plus malheureux et aux plus déshérités, qui lui ont valu, dans tous les postes où son activité s'est exercée, l'estime et la confiance de tous.

En 1914, au Tonkin, à Thai Binh, où, pour la première fois, il dirige une formation médicale importante, le Gouverneur Général VAN VOLLENHOVEN, qui s'y connaissait en hommes, lui accorde un témoignage de satisfaction, frappé qu'il est de la bonne tenue de l'établissement qu'il dirige et des résultats qu'il obtient.

Peu après, il est mobilisé comme médecin militaire et fait toute la campagne de France. De retour en Indochine, après la guerre, il est appelé à diriger la lutte contre la maladie et la mort : à Cholon, à Bentre, à Mytho notamment, ses qualités d'organisateur, de médecin et d'homme se confirment.

Les notes qui lui sont donnés, tant par ses chefs de province que par ses pairs, sont unanimement élogieuses et lui valent un avancement rapide et, quelque temps après, sa croix de la Légion d'honneur.

Personnellement, j'ai pu apprécier, alors qu'il exerçait les fonctions de Directeur local de la Santé en Cochinchine, sa collaboration loyale et dévouée, l'amour qu'il avait de son métier, son désir toujours ardent d'étendre l'action de son service, aussi bien par le perfectionnement et le rajeunissement de l'outillage médical que par l'aménagement, l'agrandissement des formations hospitalières et la création d'infirmières, d'hôpitaux et de maternités.

Dans cette tâche passionnante, mais souvent ingrate, le docteur Levot ne s'est jamais découragé. Sa ferme volonté, ainsi que ses qualités de cœur, l'ont toujours soutenu et lui ont permis de réaliser une œuvre féconde.

Je tiens, au nom du Gouvernement, à rendre ici un public hommage à ce bon serviteur du pays. Puisse la pensée que, si l'homme part, l'œuvre et son souvenir demeurent atténuer quelque peu la profonde douleur de ses parents et de ses nombreux amis !

---

NOTRE REPORTAGE

LA FOIRE DE SAIGON

XXV

(De notre envoyé spécial)

(*La Volonté indochinoise*, 28 janvier 1943)

À deux pas du Pavillon du Tourisme, le visiteur trouve celui de la Santé publique. On a réuni là les témoignages de l'activité déployée dans les cinq pays de l'Union par le Service médical et tous les organismes qui se sont donné pour tâche de collaborer à l'Hygiène et à la Santé publique.

Dans le domaine de l'Assistance médicale, il est intéressant de remarquer la rapide évolution des formations sanitaires. Tout d'abord des paillotes où le médecin fit profiter les autochtones des découvertes de la Médecine française. De modestes bâtiments vinrent ensuite. À l'heure actuelle, partout, s'élèvent de somptueux pavillons hospitaliers.

Voici les preuves concrètes des progrès ainsi réalisés : des photos de la clinique Saint-Paul de Saïgon, des maquettes de l'hôpital de Travinh, de Cantho, de la maternité de Mytho, les plans des hôpitaux de Rachgia et de Vinh-Long, des tableaux montrant l'activité de l'Assistance médicale en Cochinchine, au Laos et au Tonkin, etc.

La visite du Pavillon montre également que les autorités ont porté aussi leurs efforts dans le domaine de la prévention, de la prophylaxie des maladies. Elles n'ont pas hésité à entreprendre une lutte sans merci contre certaines affections particulièrement redoutables, tel le paludisme qui causait naguère sur tout le territoire indochinois des terribles ravages. Grâce à l'aide efficace et au dévouement des médecins de l'Institut Pasteur, d'immenses territoires ont été assainis où vivent à l'heure actuelle de laborieuses populations.

La représentation de l'effort fourni et des résultats obtenus figure sur les murs du Pavillon où le visiteur pourra se rendre compte des conditions de confort et de salubrité dans lesquelles vivent les coolies des grandes plantations indochinoises. Il pourra également constater que, pour faire face à l'épuisement des stocks de médicaments, des chercheurs ont entrepris l'étude des produits de remplacement et des réalisations fort intéressantes ont déjà pu être obtenues.

Certaines ont franchi le stade des laboratoires et commenceront à être fabriquées industriellement. MM. Cousin et Bonnet, professeurs à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Hanoï\*, se sont spécialement attachés à la recherche de certaines vitamines, en particulier du carotène. Ils sont en mesure de fournir dès à présent aux hôpitaux des quantités appréciables de ces substances.

À Tourane, le docteur Le Nestour et son collaborateur, le pharmacien T.C. Chevalier, ont mis sur pied l'extraction de la quinine en partant des écorces de quinquina récoltées en Indochine. Le détail de cette fabrication figure dans le Pavillon, dans le rayon des produits de remplacement.

Sont également exposés tous les produits de remplacement dus à l'ingéniosité et au travail des techniciens locaux, aussi bien dans le domaine de la chimie pharmaceutique que dans celui de la mécanique, car certains appareils chirurgicaux de précision ont été réalisés à Saïgon même.

La Croix-Rouge, les œuvres sociales, les organisations hospitalières publiques et privées, les Instituts de recherches ou de traitement, par une documentation abondante, montrent enfin qu'il est possible de trouver sur place beaucoup de produits qui provenaient naguère exclusivement de l'extérieur.

Et l'ensemble du Pavillon de la santé représente une somme d'efforts considérables entrepris depuis des années pour donner aux populations de l'Union des conditions d'une vie saine et meilleure.

---

Liste des décès à Saïgon du 9 mars au 28 août 1945  
(L'Entente, 5 novembre 1945)

Du 9 mars au 22 mai  
Guillaume Labernadie, directeur du Service de Santé.

---

CARNET DU JOUR  
(*Le Figaro*, 7 mars 1949)

— Les obsèques du médecin-général Victor LABERNADIE [Tardets-Sorholus (Basses-Pyrénées), 25 novembre 1888], officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1914-1918, mort pour la France le 28 avril 1940, à Saïgon, auront lieu le jeudi 10 mars, à 9 heures, au Val-de-Grâce, Paris (V<sup>e</sup>). De la part de M<sup>me</sup> V. Labernadie [née Marguerite Grenier, auteur d'ouvrages sur Pondichéry], 7, rue Michelet [à l'Inspection générale de l'Hygiène et de la Santé publique du Tonkin (fin 1937), médecin-chef de l'hôpital de Lanessan à Hanoï (juillet 1939-juin 1940), directeur du service de santé de la division Cochinchine-Cambodge (février 1941-avril 1945). Sa fille Anne Marie Hélène Rose Pauline épousa à Hanoï, en janvier 1940, Jacques Dominique Lucien Henry, administrateur adjoint des services civils, futur commissaire du gouvernement auprès de la Banque de l'Afrique occidentale (22 septembre 1952)].

---